

PROCÈS-VERBAUX 2020

Conseil d'administration et assemblée générale

Table des matières

INDEX	2
CA-1, 7 janvier	5
CA-2, 4 février	11
CA-3, 3 mars	19
CA-4, 10 juin	26
CA-5, 15 septembre	31
AGA-1, 6 octobre	36
CA-6, 3 novembre	41
CA-7, 1 ^{er} décembre	50

INDEX

Assemblée générale

- Annonce, [Dépliant conjoint Montcalm / Saint-Sacrement](#)
- Bilan de l'année
- Conférence, [demande au RSTC](#), [autres sujets](#) possibles
- Élections, [Président d'élection](#), [Postes en candidature](#) aux élections, [mandats échus](#), [besoin de relève](#), [appel de candidatures](#), [présentation des candidats et candidates](#), [résultats des élections](#)
- Modalités, [visioconférence](#), [formulaire](#)s de candidatures,
- Rapport annuel et États financiers 2019, [rédaction](#), [adoption](#), [ratification à l'AGA](#), [bref compte-rendu](#), [Succès du Printemps St-Sacrement](#)

Fonctionnement

- Archivage, [analyse](#), [stockage en ligne analyse](#), [DropBox](#) en place, Procès-verbaux, [mise en ligne plus rapide](#), [archivage des procès-verbaux depuis 2014](#) et [mise en ligne](#)
- Calendrier des rencontres, [adoption](#)
- Dirigeants, [nomination](#), [présidente](#), [vice-président](#), [secrétaire](#), [trésorière](#), [signataire des effets bancaires](#), démission
- Cooptation, [administratrice cooptée](#)
- Démission, [M. Jutras](#), [M. Gauthier](#)
- Gestionnaires, [page Facebook](#), [Blogue Saint-Sacrement Illustré](#), [DropBox](#)
- Frais de secrétariat, [tarification](#), [90 \\$ janvier](#), [90 \\$ février](#), [90 \\$ mars](#), [90 \\$ juin](#), [90 \\$ septembre](#), [90 \\$ octobre](#), [110 \\$ novembre](#)
- Frais de registraire
- Frais d'abonnement à MonMontcalm
- Frais de rédaction, [200 \\$ mémoire sur la sécurité routière](#), [90 \\$ Rapport annuel](#)
- Subvention : [Demande de subvention](#) de fonctionnement 1100 \$, [Demande de subvention 2020 pour la mobilisation](#), 1116 \$

Consultations, Informations, Sondages - Ville de Québec

- Activités réconfort, [parcs St-Sacrement et Belvédère Alcool et BBQ](#), autorisation obtenue; [parc Holland Station chaleureuse](#), [bonification des parcs à l'été 2020](#),
- Budget 2021 et plan quinquennal 2021-2025, [promenade du coteau Ste-Geneviève 1 M \\$](#), [parc Saint-Sacrement 500 k\\$](#)
- Conseiller municipal : [aménagement de la promenade du coteau Ste-Geneviève](#), [dénivellement des ruelles](#), [ruelles vertes](#), [bornes de recharge électrique](#), [subvention pour barils](#) de récupération d'eau de pluie, [autobus 92 et 94](#) sur de Vimy, [revalorisation de l'artère commerciale du Chemin Ste-Foy](#)
- Demandes d'opinion : à venir [1307-1315 Chemin Sainte-Foy](#), [présentation](#), [opinion favorable](#)
- Dérogations mineures, [ancien taxi COOP rue Raymond-Casgrain marges](#), [715 avenue Marguerite-Bourgeoys](#)
- Jardins communautaires, [La Cité Verte rénovation du cottage Ross](#),
- Plan d'action en agriculture urbaine, [consultation des conseils de quartier](#),
- Politique de participation publique, [conférence de presse](#) 5 février, [séances d'information](#), [compte-rendu](#), [mémoire](#) à valider, [séances d'audition](#), [assemblée publique de consultation](#), [autorisation à déposer un mémoire](#), [dépôt d'un mémoire](#), [bref résumé](#) du mémoire
- Politique de viabilité hivernale, [consultation en cours](#), [séance d'information](#),
- Programme de mobilisation à la sécurité routière, [rencontre de collaboration possible](#) avec les écoles, [bref compte-rendu](#) de la rencontre, [autorisation à déposer une demande](#) de subvention, [description du projet](#) du conseil de quartier et de ceux des écoles,
- Plomb dans l'eau, [Programme](#) pour éliminer tous les branchements en plomb, [travaux été 2020](#), [règlement 2884 pour subvention](#),
- Sécurité routière, Stratégie 2020-2024, [dépôt d'un mémoire](#) et [participation aux audiences publiques](#), [adoption](#),
- Vision de la mobilité active, [consultation en ligne](#), [extraits de textes à consulter](#) (pv, rapports, mémoires, journaux)
- Vision de l'habitation, [vidéoconférence](#), [concept minimaison](#)
- Vision du développement culturel 2025, [Parlons Culture](#) invitation à tous les conseils de quartier, [résumé](#) de l'événement

Demandes citoyennes

- Cité Verte, [contestation du permis temporaire de stationnement](#), [position de la Ville](#), [proposition à l'étude](#)
- Comité SOS Saint-Sacrement, [restructuration](#), [résolution du CQ](#) appuyant le comité, [lettre](#) à la ministre, [demande d'incubation](#) dans le cadre du programme du Conseil du patrimoine religieux, [soutien de la Société Historique de Québec](#), [visioconférence avec le Conseil du patrimoine culturel](#)
- Dénivellement des ruelles, [avis de proposition refusé](#)
- Église Saint-Sacrement, [demande de classement à l'étude](#), [intention de classement](#)

- Invitation de la députée, [projet de troisième lien](#) au centre-ville
- Parcours 92 et 94, [refus de les déplacer](#) sur le Chemin Sainte-Foy, [virage à gauche sur Eymard](#), [à déplacer sur de Vimy](#), [déplacer sur de Vimy](#)
- Protection des milieux humides, [demande](#), [résolution](#)
- Résidence Lokia, [plaintes du voisinage](#), [remerciements](#), [pleine satisfaction](#), [modification au PPU autorisée](#), [nettoyage](#) de la rue Garnier
- Rue Maréchal-Foch, [plainte](#) à l'effet que la nouvelle construction ne respecte pas le règlement, [résolution transmise au CUCQ](#)
- Station Gérard-Morisset, [pétition](#) 525 signataires, [audiences du BAPE](#), [présentation et remise d'un mémoire](#), [rencontre à prévoir](#) avec le RSTC, [intérêt d'un administrateur](#) sortant à poursuivre le dossier,
- Stationnement rue Gérard-Morisset, [demande d'opinion](#) à venir, [zone de vignette](#) 6, [consultation en novembre](#), [présentation](#) de la Ville, [consultation publique](#) à venir
- Virage à gauche des autobus sur l'avenue Eymard, [par de Vimy](#)

Élections

- AGA

Plan d'action et activités du conseil

- [Mise à jour pour 2021](#)
- [Fête d'hiver](#), 24 février, [budget de 5000 \\$](#) aux Loisirs Saint-Sacrement

Réseau structurant de transport en commun (RSTC)

- [Plénier](#),
- [Demande pour une conférence à l'AGA](#)
- Comité de bon voisinage, [première rencontre prévue](#), [désignation du délégué substitut](#), [nouvelle rencontre](#), [intérêt d'un administrateur](#) sortant
- Audiences du BAPE, [enjeux dans Saint-Sacrement](#)

Résolutions

- [20-CA-01](#) Sécurité routière – mémoire - mandat
- [20-CA-02](#) Sécurité routière – mémoire - dépôt
- [20-CA-03](#) Sécurité routière – mémoire - audiences publiques
- [20-CA-04](#) Demande citoyenne – Appui préservation milieu humide
- [20-CA-05](#) Fonctionnement – secrétariat – tarif 90\$/100\$
- [20-CA-06](#) Dépense – 90 \$ - secrétariat - janvier
- [20-CA-07](#) Fonctionnement – nomination - président d'élection
- [20-CA-08](#) Sécurité routière – place conviviale et limitation vitesse Chemin Sainte-Foy
- [20-CA-09](#) Demande citoyenne – Appui au comité SOS Saint-Sacrement
- [20-CA-10](#) Sécurité routière – données accidentogènes
- [20-CA-11](#) Fonctionnement – procès-verbaux 2014-2019
- [20-CA-12](#) RSTC – Comité de bon voisinage - substitut
- [20-CA-13](#) Dépense – 90 \$ - secrétariat - février
- [20-CA-14](#) Dépense – 200 4 – mémoire sécurité routière
- [20-CA-15](#) Fonctionnement – espace de stockage - DropBox
- [20-CA-16](#) CUCQ – respect – réglementation d'urbanisme
- [20-CA-17](#) Dépense – 90 \$ - secrétariat - mars
- [20-CA-18](#) Dépense – 90 \$ - rapport annuel
- [20-CA-19](#) Réconfort – parcs alcool et BBQ
- [20-CA-20](#) Dépense – 90 \$ - secrétariat - juin
- [20-CA-21](#) Remerciement – Denis Jean
- [20-CA-22](#) Sécurité routière – surveillance policière accrue, école Saint-Sacrement
- [20-CA-23](#) Fonctionnement – adoption rapport annuel 2019
- [20-CA-24](#) Dépense – 90 \$ - secrétariat - septembre
- [20-CA-25](#) Fonctionnement - cooptation
- [20-CA-26](#) Fonctionnement - présidente
- [20-CA-27](#) Fonctionnement – vice-président
- [20-CA-28](#) Fonctionnement - trésorier
- [20-CA-29](#) Fonctionnement - secrétaire
- [20-CA-30](#) Fonctionnement – signataires des effets bancaires
- 20-CA-31

- [20-CA-32](#) Remerciement – administrateurs sortants
- [20-CA-33](#) Politique participation publique -mémoire - dépôt
- [20-CA-34](#) Sécurité routière - demande de subvention
- [20-CA-35](#) Dépense – 110 \$ - secrétariat - novembre
- [20-CA-36](#) Fonctionnement – administrateur page Facebook
- [20-CA-37](#) Fonctionnement – administrateurs page Blogue et DropBox
- [20-CA-38](#) Fonctionnement – adoption calendrier des rencontres
- [20-CA-39](#) Sécurité routière – limitation de vitesse sur le Chemin Sainte-Foy
- [20-CA-40](#) Sécurité routière – création d'un comité
- [20-CA-41](#) Réconfort – station chaleureuse parc Holland
- [20-CA-42](#) Remerciement – Bonification des parcs été 2020

- [20-AGA-01](#) Fonctionnement – Ratification – Rapport annuel 2019
- [20-AGA-02](#) Dépense – 90 \$ - secrétariat - octobre
- Suivi de résolutions : [19-CA-08, respect PPU rue Raymond-Casgrain](#) Projet de 4 réduit à 3 étages; [20-CA-08 Place publique sur le parvis de l'église](#); [20-CA-16 CUCQ, autres projets](#) plus respectueux des règles;

Sécurité routière

- [Code de la rue](#),
- [Espace convivial, prévu au PPU Pôle urbain Belvédère, résolution, relance, au PPU dans un horizon de 5 ans](#),
- Comité sur la sécurité routière, [mémo, création](#)
- Mémoire sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024, [extraits de textes 40 pages](#) (pv, rapports, mémoires, journaux), [mémoire 16 pages, mandats, dépôt, audience publique, rétribution](#),
- Réduction de la vitesse, [demande de surveillance](#) accrue devant l'école internationale de Saint-Sacrement, [résolution 22, 30 km dans les zones scolaires, explication de la ville](#) sur la réglementation dans les zones scolaires, [résolution 39](#) limiter à 30 km sur Chemin Ste-Foy entre Ernest-Gagnon et Madeleine-de-Verchères
- [Subvention annuelle](#) possible de 3000 \$, [demande de subvention pour 2020](#),
- Zones accidentogènes, [Chemin Sainte-Foy, résolution demande d'informations, résolution aménagement plus sécuritaire](#),

PROCÈS-VERBAL

Première assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 7 janvier à 19 h, aux Loisirs Saint-Sacrement, 1360, Boulevard de l'Entente.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Étienne Hivert	Président
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire
M. Riel Michaud-Beaudry	Trésorier
M ^{me} Liliane Plamondon	Administratrice
M. Marc Fafard Administrateur coopté	
M. Michel Jutras Administrateur coopté	
M. Jean-Pierre Coljon	Administrateur coopté

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

M. Francis Gauthier	Administrateur
---------------------	----------------

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jason Fournier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 2 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

20-01-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-01-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-01-03	Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2019	19 h 05
20-01-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
20-01-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 25
20-01-06	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 55
	➤ Station Gérard-Morisset	
	➤ Suivi des actions indiquées au procès-verbal	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	
	➤ Mémoire sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024	
	➤ Milieu humide à Charlesbourg	
20-01-07	Trésorerie	20 h 15

	➤ Tarif à payer en 2020 pour la secrétaire de rédaction	
	➤ Paiement de la secrétaire de rédaction	
	➤ Autres dépenses et paiements à autoriser	
20-01-08	Information et correspondance	20 h 25
20-01-09	Divers	20 h 30
	➤ Prochaines activités de participation publique	
	➤ Assemblée générale	
20-01-10	Levée de l'assemblée	20 h 45

Procès-verbal

- 20-01-01 Ouverture de l'assemblée**
M. Étienne Hivert, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.
- 20-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Au point Suivi des dossiers, ajout des items Mémoire sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024 et Milieu humide à Charlesbourg; au point Trésorerie, ajouter l'item Tarif à payer en 2020 pour la secrétaire de rédaction et au point Divers, ajout de l'item Assemblée générale.
- SUR PROPOSITION DE M. Riel Michaud-Beaudry, D'UNANIMITÉ APPUYÉE PAR M. Étienne Hivert, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- 20-01-03 Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2019**
Des modifications sont apportées en page 6 sous l'item SOS Saint-Sacrement.
- SUR PROPOSITION DE M^{me} Maureen O'Farrell, D'UNANIMITÉ APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2019 tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*
- 20-01-04 Période du conseiller municipal**
M. Yvon Bussièrès fait le point sur les dernières semaines avant les Fêtes.
- Concernant le plénier sur le réseau structurant, plusieurs questions de fond ont été posées. Des efforts seront faits pour respecter le budget et pour rendre le projet le plus transparent possible. Pour les quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement, la canopée vieillissante sera modifiée avec le passage du réseau structurant par une canopée plus jeune. Les objectifs de la Vision de l'arbre ne pourront être atteints. À terme toutefois, la canopée sera plus importante que l'actuelle. La valeur des propriétés riveraines va augmenter la gentrification et nuire à l'accessibilité sociale. Les lieux d'expropriation ne sont pas encore connus. La localisation des stations n'est pas encore arrêtée, y incluant la station Gérard-Morisset. Les comités de bon voisinage seront mis en place prochainement. La participation des citoyens est importante.
 - La consultation publique concernant la politique de participation publique devrait commencer en janvier.
 - Concernant la Stratégie de sécurité routière, les conseils d'établissement et les conseils de quartier ont intérêt à collaborer sur des thématiques communes afin de profiter au maximum des budgets dont ils disposeront (3 000 \$ par année, par conseil).
 - Concernant l'église, des représentations ont été faites par la députée mais il n'y a pas encore de résultats.
 - Le projet pilote de déneigement de la piste cyclable fonctionne bien sur l'avenue de Vimy.
 - L'attachée politique de M. Bussièrès, M^{me} Anne-Sophie Desprez, a quitté son poste le 31 décembre pour l'Assemblée nationale.
- 20-01-05 Période de questions et commentaires du public**

Un citoyen mentionne que SOS Saint-Sacrement a repris ses procédures de structuration. Une demande de moratoire devrait possiblement prendre forme prochainement. La loi sur le patrimoine pourrait accorder un délai d'un an afin de recevoir des projets viables. Un appel pour soumettre des projets sera éventuellement fait.

L'entretien du bâtiment demeure problématique. Les experts consultés rapportent qu'il y a des problèmes autour des clochers et qu'il faudrait les sécuriser.

Six acheteurs ont déposé des offres et quatre seulement ont été rencontrés par le Conseil de fabrique. Un seul a été retenu par le Diocèse. Des conditions relatives au zonage ont été posées par l'acheteur éventuel. La zone pourrait être protégée pour son caractère patrimonial par la Commission d'urbanisme.

Le citoyen demande ce que le conseil de quartier pourrait faire pour appuyer le projet. Une longue discussion s'ensuit. Le citoyen va préparer une résolution à cet effet et la présenter à la prochaine réunion.

20-01-06 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Station Gérard-Morisset**

M. Fafard mentionne que la pétition a atteint 348 noms après la publication d'une lettre dans Le Soleil. La lettre sera éventuellement transmise à MonMontcalm pour publication.

Avec ceux de la Champenoise, il y aurait au total environ 525 signataires. La pétition demeure encore active en ligne.

Une réponse est attendue au début de 2020 de la part du Bureau de projet du Réseau structurant qui poursuit ses analyses.

➤ **Suivi des actions indiquées au procès-verbal**

Concernant le stationnement sur la rue Gérard-Morisset, il n'y a eu aucun nouveau développement depuis l'acheminement de la demande à la Ville. Selon M. Bussières, un stationnement à 90 minutes pourrait être la solution. Il mentionne aussi qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté pour la circulation des véhicules d'urgence parce que la courbure des coins de rue a été prévue pour en permettre le passage.

Concernant les autobus 92 et 94, pas de nouveau non plus.

➤ **Plan d'action du conseil de quartier**

Aucun point à mentionner.

➤ **Mémoire sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024**

M^{me} Plamondon a consulté le plan local de mobilité durable produit par Accès transports viables en 2015 pour le quartier de Saint-Sacrement. Le document est très bien fait et les problématiques sont bien décrites. M. Bussières suggère de le déposer tel quel dans le cadre de la consultation sur la stratégie de sécurité routière.

En raison du fait qu'aucun des administrateurs actuels n'avaient connaissance des engagements précédents du conseil de quartier, M^{me} Séguin qui est secrétaire de rédaction pour le conseil depuis 2016, a, pour sa part, profité du temps des fêtes pour extraire les textes concernant la mobilité ou la sécurité dans le quartier de Saint-Sacrement de tous les documents sur le sujet : procès-verbaux, rapports annuels, mémoires, programmes ou plans produits par le conseil de quartier, la Ville ou d'autres organismes. Lesdits extraits font un document de 40 pages. Les procès-verbaux du conseil antérieurs à 2018 ne sont plus accessibles sur le site Web, il faudrait les récupérer auprès de M. Fournier qui mentionne en avoir pour plusieurs années précédant 2018.

M^{me} Séguin a également préparé un projet de mémoire de 16 pages qu'elle soumet à l'attention des administrateurs. Elle en résume les grandes lignes. La mobilité durable, la sécurité autour des écoles, la limitation des vitesses, les passages piétonniers, l'entretien des trottoirs ont toujours été au cœur des préoccupations du conseil de quartier de Saint-Sacrement depuis 2015 de sorte que le conseil ne peut être que favorable à plusieurs des actions priorisées par la Ville.

C'est surtout concernant les lieux accidentogènes pour lesquels la Ville entend réaliser des immobilisations de 16 M\$ que le conseil de quartier aurait tout intérêt à manifester ses préoccupations selon M^{me} Séguin. En effet, le tronçon du Chemin Sainte-Foy, entre les avenues Eymard et Ernest-Gagnon, est classé comme accidentogène sur la carte dressée par la Ville. Sans connaître tous les accidents qui y sont survenus, nous savons qu'au moins trois piétons y sont décédés, happés par des conducteurs. C'est inacceptable. Le projet de mémoire démontre qu'il y a actuellement une opportunité sans précédent, du fait malheureusement de la mise en vente de l'église Saint-Sacrement, pour que le conseil réitère son intérêt à faire de cette zone un lieu convivial plutôt que de laisser perdurer son côté accidentogène qui ne pourra que s'accroître dans un proche avenir du fait de la densification des quartiers centraux et de l'augmentation du parc automobile et donc de la circulation sur le Chemin Sainte-Foy et l'axe Holland/Saint-Sacrement.

M^{me} Séguin déplore que la stratégie de la ville ne soit que partiellement inspirée de la Vision Zéro Accident et qu'une large partie de la sensibilisation des usagers de la route soit dévolue aux conseils de quartier et d'établissement sans que ceux-ci ne disposent de ce qu'il faut pour tenir un discours univoque à ce sujet, comme il en existe ailleurs tel le Code de la rue adopté par Bordeaux, la ville jumelle de Québec en France. Le conseil de quartier a déjà été sensibilisé à ces nouvelles pratiques Vision Zéro et Code de la rue par des administrateurs précédents sans toutefois avoir approfondi le sujet. La mobilité durable, le transport actif et le respect des usagers les plus vulnérables de la rue sont au cœur de ces nouvelles pratiques. Ces approches favorisent à un changement de culture, un changement de paradigme pour détrôner l'automobile-reine qui semble encore malheureusement trop au cœur de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec.

M^{me} Séguin voudrait savoir si le conseil de quartier souhaite prendre connaissance du document, le modifier au besoin et le déposer éventuellement auprès de la Ville. La date limite pour le dépôt est le 10 janvier prochain. Un courriel reçu aujourd'hui de M^{me} Christina Bucica, responsable du dossier à la ville, indique que si le mémoire final n'est pas prêt pour le 10 janvier, il peut être remis plus tard. Pour le 10 janvier toutefois, il faut déposer une version projet ou un résumé. Devant l'accord du conseil de quartier, les résolutions suivantes sont adoptées.

RÉSOLUTION 20-CA-01

Concernant la rédaction d'un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilliane Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement désigne M^{me} Jocelyne Séguin, M. Étienne Hivert et M. Marc Fafard pour la rédaction d'un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 20-CA-02

Concernant le dépôt d'un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Hivert, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement dépose un mémoire sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec et désigne M^{me} Jocelyne Séguin pour remplir le formulaire à cette fin avant la date limite du 10 janvier 2020. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 20-CA-03

Concernant la présentation d'un mémoire aux séances d'audition des opinions sur la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Maureen O'Farrell, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement désigne M. Étienne Hivert et M^{me} Jocelyne Séguin pour présenter le mémoire sur la stratégie de sécurité routière aux séances d'audition qui auront lieu les 23 et 27 janvier 2020 et pour remplir le formulaire à cette fin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Milieu humide à Charlesbourg**

M. Étienne Hivert a reçu de M^{me} Elsener, présidente de la Table Environnement des conseils de quartier, une résolution concernant une demande d'appui au conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides pour la préservation des milieux humides dans le nord de Charlesbourg.

Après avoir pris connaissance des préoccupations en regard des milieux humides, les administrateurs conviennent d'appuyer la résolution en la modifiant toutefois.

RÉSOLUTION 20-CA-04

Concernant l'appui au conseil de quartier de Notre-Dame-des Laurentides afin de préserver le milieu forestier humide au nord des rues de l'Angelot et de Bigorre

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Riel Michaud-Beaudry, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement appuie le conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides afin de préserver le milieu forestier humide au nord des rues de l'Angelot et de Bigorre, la tourbière et le marécage boisé identifiés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-01-07 Trésorerie

➤ **Tarif à payer en 2020 pour la secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 20-CA-05

Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal

SUR PROPOSITION DE M. Marc Fafard, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Pierre Coljon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recoure au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux en 2020 au tarif de 90 \$ par procès-verbal pour une rencontre de 1h 30 à 2 h 45 (90 à 165 minutes) et de 110 \$ pour une rencontre de plus de 2 h 45 (plus de 165 minutes). Le paiement sera effectué sur présentation du procès-verbal et de la facture correspondante. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Paiement de la secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 20-CA-06

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 7 janvier 2020

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Hivert, DUMENT APPUYÉE PAR M. Riel Michaud-Beaudry, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 110 \$ pour la rédaction du compte-rendu du 7 janvier 2020 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Autres dépenses et paiements à autoriser**

Il n'y a pas d'autres dépenses à autoriser.

➤ **État des revenus et dépenses et solde bancaire**

M. Riel Michaud-Beaudry dépose le journal des opérations des différents comptes bancaires du conseil de quartier. Le solde du compte courant est de 573,93\$ au 31 décembre 2019. Celui du compte Mobilité durable, de 334,93\$ et celui du Projet d'initiative, de 571,97\$.

20-01-08 Information et correspondance

Correspondance reçue :

- Carte de vœux reçu des élus de l'opposition officielle
- Revue Urbanité

20-01-09 Divers

➤ **Prochaines activités de participation publique**

Il y aura une séance de travail avec les conseils de quartier sur le plan d'action en agriculture urbaine le 16 janvier 2020. Il y aura présentation des résultats du sondage et un état d'avancement du projet. Par la suite, le cheminement prévu est le dépôt du projet suivi d'une consultation publique. L'inscription se fait par voie électronique. Un rappel sera transmis demain à tous les administrateurs par M. Fournier.

➤ **Assemblée générale**

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 7 avril 2020. Le rapport annuel et les états financiers seront préparés par M. Hivert et M. Michaud-Beaudry.

M. Fournier rappelle que les mandats qui se terminent en 2020 sont ceux de : M^{me} Lilianne Plamondon, M. Riel Michaud-Beaudry, M. Jean-Pierre Coljon et M. Marc Fafard. Tous sont cordialement invités à se représenter.

RÉSOLUTION 20-CA-07

Concernant la désignation d'un président d'élection à l'assemblée générale

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Hivert, DUMENT APPUYÉE PAR M. Riel Michaud-Beaudry, IL EST RÉSOLU de nommer M. Jason Fournier comme président d'élection à l'assemblée générale des membres du Conseil de quartier Saint-Sacrement qui se tiendra le 7 avril 2020. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-01-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 22 h 05. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 4 février 2020.

M. Étienne Hivert
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 4 février à 19 h, au Collège Stanislas, 1605, Chemin Sainte-Foy.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Étienne Hivert	Président	
M ^{me} Maureen O'Farrell		Secrétaire
M. Riel Michaud-Beaudry		Trésorier
M ^{me} Liliane Plamondon		Administratrice
M. Francis Gauthier		Administrateur
M. Marc Fafard	Administrateur coopté	
M. Michel Jutras	Administrateur coopté	
M. Jean-Pierre Coljon		Administrateur coopté

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jason Fournier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

20-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-02-03	Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2020	19 h 05
20-02-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
20-02-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 25
20-02-06	Espace convivial sur le chemin Sainte-Foy	19 h 40
20-02-07	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 55
	➤ Suivi des actions indiquées au procès-verbal	
	○ SOS Saint-Sacrement	
	○ Stratégie de sécurité routière 2020-2024	
	○ Comité de bon voisinage	

	➤ Liste des dossiers prioritaires	
	➤ Préparation de l'AGA	
	○ Rapport annuel et états financiers	
	○ Conférence	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	
20-02-08	Trésorerie	20 h 15
	➤ Paiement de la secrétaire de rédaction	
	➤ Autres dépenses et paiements à autoriser	
20-02-09	Information et correspondance	20 h 25
20-02-10	Divers	20 h 30
	➤ Prochaines activités de participation publique	
20-02-11	Levée de l'assemblée	20 h 45

Procès-verbal

- 20-02-01 Ouverture de l'assemblée**
M. Étienne Hivert, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.
- 20-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Pierre Coljon, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-02-03 Adoption du procès-verbal du 7 janvier 2020**
Page 5, 1^{er} paragraphe, ajouter mise en vente de l'église et 2^e paragraphe, remplacer conviennent par favorisent. M. Fournier se charge de modifier la version finale.
SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DUMENT APPUYÉE PAR M. Étienne Hivert, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 7 janvier 2020 tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-02-04 Période du conseiller municipal**
M. Yvon Bussièrès présente son nouvel attaché politique, M. Jean-Sébastien Mathon. Ce dernier détient une maîtrise en relations publiques et en communication de l'Université Laval.
- M. Bussièrès félicite le conseil pour le dépôt du mémoire sur la stratégie de sécurité routière et sur la belle synergie que le conseil a démontré à cette occasion.
- Concernant les travaux qui débutent aux résidences Lokia et qui nuisent à la circulation et au bon voisinage, comme en témoigne la lettre de M^{me} Gauthier adressée au président le 29 janvier ainsi que l'article du [Soleil](#) paru le 4 février, deux requêtes ont été faites au 311, le 23 janvier. Une réponse est attendue le 28 février. M. Bussièrès a fait pression pour obtenir davantage d'informations. On l'a avisé que le conteneur va être replacé pour être sur la largeur plutôt que sur la longueur afin de dégager davantage les balcons de la résidence adjacente et qu'un trottoir couvert sera installé par l'entrepreneur du côté ouest de l'avenue Père-Pelletier pour sécuriser les piétons. Dès que la date d'exécution de ces modifications sera connue, elle sera transmise par M. Mathon aux citoyens présents qui sont préoccupés par l'urgence de résoudre cette problématique.
- Concernant le stationnement sur rue qui est maintenant interdit sur une partie de la rue Garnier 7 jours par semaine, 24 heures par jour jusqu'en juillet 2021, M. Bussièrès doit vérifier pourquoi cette interdiction s'applique aussi le soir et les fins de semaine alors qu'il n'y a pas de travaux. Une citoyenne fait valoir une question de sécurité parce que les véhicules d'urgence auraient de la difficulté à circuler.
- M. Bussièrès mentionne que la Ville met en place actuellement un nouveau règlement sur les autorisations d'occupation de la voie publique (R.V.Q. 2786), de sorte que les occupations de la chaussée et des trottoirs seront moins problématiques qu'elles ne le sont à l'heure actuelle. On ne peut

que déplorer que l'implantation de ces nouvelles mesures se fera très progressivement au cours des prochaines années, comme le rapporte un article du [Soleil paru le 28 janvier](#).

Concernant l'église Saint-Sacrement, la ministre Nathalie Roy a répondu que la demande de classement est à l'étude. La vente de l'église ne s'est pas encore concrétisée, bien qu'un [article paru aujourd'hui dans le Soleil](#) laissait présager de la démolition imminente de l'église. Pour le moment, on est toujours en attente des autorisations de Rome pour vendre les œuvres d'art qui appartiennent à la communauté religieuse.

En ce qui a trait au plomb dans l'eau, la Ville a mis en place un [programme](#) pour éliminer tous les branchements des services en plomb sur son territoire. La politique à cet effet devrait venir bientôt. La Ville va faire les travaux à ses frais sur les emprises municipales et aux frais des propriétaires sur les parties privées. Un programme d'aide financière sera offert à cet égard. M. Bussières rappelle que le système neurologique des enfants peut être gravement atteint par l'absorption de plomb.

20-02-05 Période de questions et commentaires du public

Les citoyens représentant la résidence Les Jardins Saint-Sacrement remercient M. Bussières pour son intervention rapide dans le dossier du chantier de construction des résidences Lokia. M. Hivert demande s'il ne devrait pas y avoir une aide à la circulation pendant les travaux. M. Bussières mentionne qu'un système de priorisation des piétons existe mais qu'il n'a pas encore eu le temps de discuter de ce sujet avec la Ville.

M^{me} O'Farrell mentionne que certains trottoirs ne sont pas déneigés ou qu'ils sont bloqués à cause d'andains. M. Bussières rappelle que le 311 est très efficace à cet égard, mais il faut s'assurer de demander un numéro de requête afin de faire le suivi du traitement de la demande auprès de la Ville.

M^{me} O'Farrell indique qu'il faudrait allouer plus de temps aux feux piétons pour le déplacement des personnes à mobilité réduite. À défaut de connaître l'intersection qui fait problème, M. Bussières mentionne encore une fois que le 311 demeure le numéro à contacter.

20-02-06 Espace convivial sur le chemin Sainte-Foy

M. Jean-Pierre Coljon dépose un document de trois pages qu'il a préparé concernant la création d'un espace plus convivial sur le Chemin Sainte-Foy, entre les avenues Holland et de Vimy. Il insiste sur le sujet pour une question de sécurité mais également pour revitaliser l'artère commerciale qui en a grand besoin.

M. Fafard fait valoir que la Ville a déjà développé un type [d'approche de rues conviviales](#) qu'elle a déjà mis en place dans certains secteurs et qu'elle appliquera à la [rue Maquire](#). La portion du Chemin Sainte-Foy située dans le cœur du quartier Saint-Sacrement n'a pas été retenue il y a quelques années dans le cadre de cette approche en raison, semble-t-il, de son importante canopée.

Dans le [PPU Pôle urbain Belvédère](#), la Ville a identifié un espace public de rassemblement convivial sur le parvis de l'église Saint-Sacrement. M. Jutras rappelle que le conseil de quartier avait signalé à l'époque que cet espace devrait être prolongé sur le Chemin Sainte-Foy, mais l'idée n'avait pas été retenue parce que cela excédait le périmètre du PPU.

M. Coljon demande si un projet d'espace public ou convivial pourrait être réactivé. M. Bussières indique qu'il pourrait relancer M^{me} Marie-Josée Savard, responsable des dossiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la Ville de Québec. M. Coljon demande si une résolution peut être prise maintenant. M^{me} Séguin fait lecture d'une résolution qu'elle a préparée à la suite du dépôt du mémoire sur la stratégie de sécurité routière. La résolution est adoptée.

RÉSOLUTION 20-CA-08

Concernant une demande à la Ville de Québec de se pencher sur l'aménagement d'une place publique en façade de l'église du Très-Saint-Sacrement et sur l'aménagement plus sécuritaire du tronçon du Chemin Sainte-Foy situé entre les avenues de Vimy et Ernest-Gagnon

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a déposé un mémoire le 7 janvier 2020 sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE le Chemin Sainte-Foy, entre l'avenue de Vimy et l'avenue Ernest-Gagnon, fait partie des zones accidentogènes recensées par la Ville de Québec dans sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est particulièrement sensible au caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy situé au cœur de son quartier;

ATTENDU QUE plusieurs quartiers ont bénéficié de l'approche des rues conviviales de la Ville de Québec pour pacifier une ou des rues de leur quartier et renforcer le sentiment de sécurité et d'appartenance au quartier;

ATTENDU QUE le Chemin Sainte-Foy entre l'avenue de Vimy et l'avenue Ernest-Gagnon n'a pas été retenu dans l'approche des rues conviviales déployée par la Ville de Québec;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est sensible au fait que trois collisions mortelles impliquant des piétons sont survenues sur ce tronçon du Chemin Sainte-Foy;

ATTENDU QUE dans son Programme particulier d'urbanisme Pôle urbain Belvédère 2017, la Ville de Québec reconnaît que la qualité de l'aménagement du domaine public, qui est principalement composé des rues, des parcs et des espaces publics, est essentiel à la création de milieu de vie convivial (p. 44);

ATTENDU QUE le PPU Pôle urbain Belvédère 2017 propose de créer un espace public dans le noyau mixte Holland, en aménageant un espace public en façade de l'église du Très-Saint-Sacrement, en ajoutant du mobilier urbain et des aménagements qui faciliteront les déplacements des piétons à l'intérieur même du noyau mixte, ainsi que vers l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy;

ATTENDU QUE l'église du Très-Saint-Sacrement a cessé ses activités pour des raisons de sécurité à l'été 2019 et qu'elle a été mise en vente par le Diocèse de Québec;

ATTENDU QUE l'étude d'impact sur les déplacements du Réseau structurant de transport en commun prévoit une hausse de 6 à 10 % du trafic routier dans les prochaines années, ce qui contribuera à accentuer le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy;

ATTENDU QUE des projets de développement immobiliers et commerciaux sont prévus dans le quartier Saint-Sacrement et dans les quartiers avoisinants et qu'ils auront un impact sur la densification du quartier et la circulation;

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Pierre Coljon DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de se pencher dès maintenant sur les opportunités de donner suite au PPU Pôle urbain Belvédère en aménageant un espace public en façade de l'église du Très-Saint-Sacrement afin de contribuer à pacifier le tronçon accidentogène du Chemin Sainte-Foy et à redonner au quartier un espace convivial de qualité. Le conseil de quartier est également intéressé à ce que la Ville aménage dans un proche avenir le tronçon accidentogène du Chemin Sainte-Foy, entre les avenues de Vimy et Ernest-Gagnon, de façon à le pacifier et à le rendre plus sécuritaire pour l'ensemble des résidents et des personnes qui le fréquentent, en particulier à proximité de l'école primaire internationale de Saint-Sacrement. Le conseil de quartier souhaite à cet effet rencontrer le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Québec afin de discuter des mesures qui pourraient être mises en place. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

M. Fafard revient sur la Vision Zéro accident grave et mortel que la Ville ne semble appliquer qu'à moitié comme le fait remarquer le mémoire du conseil de quartier sur la stratégie de sécurité routière. Il souhaiterait voir appliquer cette vision à l'ensemble des endroits accidentogènes plutôt qu'aux seules zones scolaires. M. Hivert fait remarquer que lors des séances d'audition, il a été question que cette

Vision Zéro s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville dans quelques années, mais rien n'a été écrit ou promis à ce sujet. Une résolution concernant les zones accidentogènes est formulée plus loin.

20-02-07 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ Suivi des actions indiquées au procès-verbal

○ SOS Saint-Sacrement

M. Bélanger nous fait part des derniers développements et dépose la résolution d'appui au comité qu'il a préparée pour faire suite à la dernière assemblée.

M. Fafard s'interroge sur le caractère communautaire du projet envisagé par le comité. Cela exclut-il un développement privé? M. Hivert demande si les administrateurs sont prêts à prendre une résolution maintenant ou s'ils souhaitent le faire à la prochaine assemblée. Un projet de résolution est discuté. M. Gauthier précise qu'il s'agit d'un appui de principe. Le conseil ne souhaite pas devenir un comité de vigilance.

RÉSOLUTION 20-CA-09

Concernant l'appui du conseil de quartier Saint-Sacrement au comité SOS Saint-Sacrement SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras D'UMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement appuie l'initiative de SOS Saint-Sacrement en vue de requalifier, revaloriser et préserver l'église du Très-Saint-Sacrement dans un projet issu du milieu citoyen à caractère culturel, communautaire et socio-économique. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

○ Stratégie de sécurité routière 2020-2024

M. Hivert a eu droit à 10 minutes pour présenter le mémoire du conseil de quartier à la séance d'audition tenue par la Ville le 27 janvier. La prochaine étape aura lieu en mars avec le dépôt du rapport de consultation publique et l'adoption de la stratégie de sécurité routière de la Ville de Québec.

Faisant suite au dépôt du mémoire. M^{me} Séguin soumet à l'attention des administrateurs une résolution concernant les zones accidentogènes.

RÉSOLUTION 20-CA-10

Concernant une demande d'informations à la Ville de Québec sur le caractère accidentogène de six endroits situés dans le quartier de Saint-Sacrement

ATTENDU QUE la ville de Québec a publié dans sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024 une carte de 140 endroits accidentogènes de la ville;

ATTENDU QUE les zones portant les numéros 4, 7, 31, 278, 335 et 362 sont localisées dans le quartier de Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a déposé un mémoire le 10 janvier 2020 sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la ville de Québec;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est particulièrement sensible au caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy, de l'avenue Calixa-Lavallée, et de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de l'avenue Holland;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, D'UMENT APPUYÉE PAR M. Francis Gauthier, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec toutes les informations et documents qui déterminent le caractère accidentogène des zones portant les numéros 4, 7, 31, 278, 335 et 362 qui se situent dans le quartier de Saint-Sacrement. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Fournier fait remarquer que le conseil a actuellement plusieurs résolutions en attente de réponse et qu'il serait intéressant d'avoir un fichier permettant d'en faire le suivi. M^{me} Séguin se

propose pour préparer un tableau de suivi des résolutions en format Excel. Elle se propose également pour récupérer et indexer les procès-verbaux des années antérieures afin que les membres puissent en prendre connaissance au besoin en version électronique.

RÉSOLUTION 20-CA-11

Concernant une demande à la Ville de Québec pour obtenir tous les procès-verbaux et les rapports du conseil de quartier de Saint-Sacrement entre 2014 et 2019 inclusivement

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est intervenu depuis 2014 en faveur de la mobilité durable dans le quartier de Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE le conseil de quartier et le comité sur la mobilité durable sont intervenus depuis 2014 pour sécuriser le périmètre de l'école internationale de Saint-Sacrement et de l'institut Saint-Joseph;

ATTENDU QUE dans le cadre du Mémoire sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec, le conseil a dû prendre connaissance des procès-verbaux et des résolutions adoptés par le conseil depuis 2014;

ATTENDU QUE la Ville de Québec ne rend accessibles pour consultation immédiate sur son site Web que les procès-verbaux de l'année courante et de deux années antérieures;

SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras D'UMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de lui transmettre par voie électronique, en format Word, tous les procès-verbaux et les rapports annuels du conseil de quartier de Saint-Sacrement, des années 2014 à 2019 inclusivement. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Concernant un espace de stockage pour entreposer les informations, M. Fournier va s'informer de ce que la Ville peut mettre à la disposition des conseils de quartier. À défaut de disposer d'un espace sur le site de la Ville, le conseil pourra se pencher sur les autres alternatives possibles pour la gestion documentaire et la gestion des accès de ses documents.

○ **Comité de bon voisinage**

Les comités de bon voisinage ont été créés par le Réseau structurant de transport en commun. L'invitation officielle sera transmise au représentant désigné par le conseil, M. Fafard (19-CA-41). La première rencontre concernant le secteur Laurier-René-Lévesque Ouest, entre les avenues Lavigerie et des Érables, aura lieu le 18 février au Centre Noël Brulart. Ce comité regroupe les quartiers de Montcalm, Saint-Sacrement, Sillery, Cité-Universitaire et Saint-Louis.

M. Fournier demande au conseil de désigner un représentant substitut pour palier l'absence éventuelle de M. Fafard.

RÉSOLUTION 20-CA-12

Concernant la désignation d'un représentant substitut du conseil de quartier de Saint-Sacrement aux comités de bon voisinage du Réseau structurant de transport en commun (RSTC)

SUR PROPOSITION DE M^{me} Liliane Plamondon, D'UMENT APPUYÉE PAR M. Riel Michaud-Beaudry, IL EST RÉSOLU de désigner M. Étienne Hivert comme représentant substitut du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur les comités de bon voisinage du RSTC. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Liste des dossiers prioritaires**

M. Michaud-Beaudry a préparé une liste des dossiers prioritaires du conseil de quartier pour faire suite à l'annonce de la visite possible du conseiller municipal et chef de l'opposition, M. Gosselin, de Québec 21. Il s'ensuit une discussion sur la pertinence de préparer de la documentation pour cette occasion puisque les procès-verbaux, le plan d'action et les rapports annuels sont facilement

accessibles. M. Fournier s'informerait sur ce qui a été fait dans les quartiers où M. Gosselin s'est présenté récemment et en fera part aux administrateurs.

➤ **Préparation de l'AGA**

○ **Rapport annuel et états financiers**

MM. Hivert et Michaud-Beaudry vont préparer une première version du document.

○ **Conférence**

M. Hivert a fait une demande pour obtenir une présentation du bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun. M. Fournier a acheminé la demande au RSTC. Une réponse est attendue prochainement.

Comme plan B, plusieurs sujets sont envisagés : la dévitalisation commerciale, le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy, la requalification de l'église du Très-Saint-Sacrement, l'avenir démographique et socio-économique du quartier. M. Fournier va valider ce qui peut être fait par rapport à ces suggestions.

➤ **Plan d'action du conseil de quartier**

Aucun point n'est mentionné.

20-02-08 Trésorerie

➤ **Paiement de la secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 20-CA-13

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 4 février 2020

SUR PROPOSITION DE M. Riel Michaud-Beaudry, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 90 \$ pour la rédaction du compte-rendu du 4 février 2020 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Séguin mentionne qu'elle ne pourra être présente pour les assemblées d'avril et de mai. M. Fournier se charge de trouver un ou une remplaçante.

➤ **Autres dépenses et paiements à autoriser**

M. Hivert souhaite reconnaître le bon travail de M^{me} Séguin dans la réalisation du mémoire du conseil de quartier sur la stratégie de sécurité routière.

RÉSOLUTION 20-CA-14

Concernant une contribution financière pour la réalisation du mémoire du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024.

SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU de verser une contribution financière de 200 \$ pour la préparation et la rédaction du mémoire de 19 pages du conseil de quartier de Saint-Sacrement sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **État des revenus et dépenses et solde bancaire**

M. Fournier remet le chèque de 1 116 \$ de la Ville de Québec pour couvrir les frais de fonctionnement du conseil de quartier en 2020.

20-02-09 Information et correspondance

- Lettre à la commission d'urbanisme
- Invitation visite de l'incinérateur, Mange-Gardiens.

M. Fournier transmet les deux documents aux membres du conseil.

20-02-10 Divers

➤ **Prochaines activités de participation publique**

Une invitation a été envoyée à tous les conseils de quartier pour l'événement Parlons Culture, qui se tiendra le jeudi 27 février de 13h30 à 17h30 au Palais Montcalm. L'événement portera sur l'élaboration du second plan d'action de la Vision du développement culturel 2025. M. Fournier va transmettre l'invitation à M^{me} O'Farrell.

➤ **Autres sujets**

M. Hivert rappelle que la fête d'hiver organisée par le Centre des Loisirs Saint-Sacrement se tiendra le 24 février prochain au parc Saint-Sacrement.

M. Bussières mentionne qu'il y aura demain, le 5 février à 10h, une conférence de presse portant sur le projet tant attendu de la politique de participation publique de la Ville de Québec. C'est à suivre de près. M. Fournier fera parvenir le communiqué de presse aux administrateurs.

Finalement, M. Bussières mentionne que le projet pilote de déneigement de la piste cyclable est très positif jusqu'à maintenant. La piste est bien déneigée et les cyclistes sont au rendez-vous.

20-02-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 3 mars 2020.

M. Étienne Hivert
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 3 mars à 19 h, au Collège Stanislas, 1605, Chemin Sainte-Foy.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Étienne Hivert	Président
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire
M. Riel Michaud-Beaudry	Trésorier
M ^{me} Liliane Plamondon	Administratrice
M. Francis Gauthier	Administrateur
M. Marc Fafard	Administrateur coopté
M. Michel Jutras	Administrateur coopté
M. Jean-Pierre Coljon	Administrateur coopté

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jason Fournier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

20-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-03-03	Adoption du procès-verbal du 4 février 2020	19 h 05
20-03-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
20-03-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 25
20-03-06	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 55
	➤ Espace convivial sur le chemin Sainte-Foy	
	➤ Suivi des demandes du conseil de quartier	
	➤ Préparation de l'AGA	
	○ Rapport annuel et états financiers	
	○ Planification période de présentation et d'échanges	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	
	➤ Colloque Parlons Culture	
20-03-07	Trésorerie	20 h 30
	➤ Paiement de la secrétaire de rédaction	

	➤ Autres dépenses et paiements à autoriser	
20-03-08	Information et correspondance	20 h 35
20-03-09	Divers	20 h 40
	➤ Prochaines activités de participation publique	
20-03-10	Levée de l'assemblée	20 h 45

Procès-verbal

- 20-03-01 Ouverture de l'assemblée**
M. Étienne Hivert, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 05.
- 20-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Ajout d'un item dans *Suivi des dossiers*.
SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-03-03 Adoption du procès-verbal du 4 février 2020**
Page 2, dernière phrase, il faut lire : *un baccalauréat en relations publiques et une maîtrise en communication.*
SUR PROPOSITION DE M. Francis Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Jutras, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 4 février 2020 tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivi du procès-verbal

En page 8, concernant l'espace de stockage, M. Fournier mentionne qu'il n'y pas eu de demandes à cet effet par d'autres conseils de quartier. Le plus simple demeurerait le drop-box. M. Jutras est disponible pour mettre en place une solution.

RÉSOLUTION 20-CA-15

Concernant la mise en place d'un espace de stockage électronique pour le conseil de quartier de Saint-Sacrement

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement souhaite conserver et accéder aux résolutions, procès-verbaux, rapports annuels et autres documents qu'il a produit ou fait produire dans le cadre de ses fonctions;
ATTENDU QUE la Ville de Québec ne rend accessibles pour consultation immédiate, sur son site Web, que les procès-verbaux de l'année courante et de deux années antérieures;
ATTENDU QUE le conseil de quartier ne dispose que d'une bibliothèque en format papier des documents qu'il a produits ou fait produire;
ATTENDU QUE le conseil souhaite archiver et indexer l'information afin d'y accéder rapidement par voie électronique;

SUR PROPOSITION DE M. Francis Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Étienne Hivert, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement se munisse d'une zone de stockage en ligne des documents produits par le conseil et ses partenaires et mandate, par la présente, M. Michel Jutras pour faire une proposition à cet égard et pour faire la gestion documentaire et la gestion des accès de ladite zone de stockage. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Faisant suite à la résolution 20-CA-11, M. Fournier a fourni tous les procès-verbaux de 2014 à 2019, en format Word et PDF. Ils seront transférés dans l'espace commun dès qu'il sera disponible.

- 20-03-04 Période du conseiller municipal**

M. Yvon Bussières fait le point sur les dernières semaines. Au conseil de ville, hier, il a déposé un avis de proposition pour faire mettre à jour des limites de quartiers en fonction de celles qui ont été adoptées en 2018. La [carte du quartier](#) sur le site Web devrait être modifiée pour inclure en totalité le quadrilatère formé par les rues Richer, Baillargé, Émile-Côté et de l'Entente.

Un avis de proposition concernant le déneigement des ruelles a été refusé. La Ville attend de faire le bilan du projet pilote de déneigement des ruelles du quartier de Limoilou avant d'appliquer le règlement à d'autres quartiers.

Concernant le programme d'élimination des branchements d'eau potable en plomb, M. Bussières s'abstient d'intervenir en raison d'un conflit d'intérêt pour un immeuble qu'il détient sur l'avenue de Vimy.

Au conseil d'arrondissement, un montant de 5 000 \$ a été octroyé aux Loisirs Saint-Sacrement pour la tenue la Fête d'hiver qui a eu lieu le 23 février.

Le groupe SOS Saint-Sacrement a transmis une lettre à la ministre qui s'ajoute à un dossier déjà bien étoffé sur l'église Saint-Sacrement déposé au ministère de la culture. M. Bussières mentionne qu'une entreprise procède actuellement à sécuriser les clochers de l'église et non pas à les démolir, comme certains le craignent.

Concernant la plainte formulée par les résidents des Jardins Saint-Sacrement à l'égard du chantier Lokia, M. Bussières indique qu'ils ont reçu pleine satisfaction dans les jours qui ont suivi. Le stationnement a été rétabli pour le soir et les fins de semaine sur la rue Garnier.

En ce qui a trait à la plainte déposée par des résidents de la rue Gérard-Morisset à l'égard du stationnement sur rue (résolution 19-CA-42), M. Bussières signale qu'il y aura prochainement une demande d'opinion auprès du conseil de quartier de la part de la Ville sur l'élargissement de la zone des vignettes de l'avenue de Vimy jusqu'à la rue Gérard-Morisset. Le seul hic de cette solution serait, selon M. Bussières, la diminution des stationnements disponibles pour les employés de la résidence La Champenoise.

Deux séances d'information ont eu lieu sur la nouvelle politique de participation publique. Le [document](#) présenté lors de ces séances peut être consulté en ligne. La Ville a opté pour conserver le référendum consultatif pour éviter de prolonger plus que nécessaire le processus de consultation publique.

Seulement deux municipalités au Québec se sont prévaluées jusqu'à maintenant de la dérogation au processus référendaire. Les prochaines étapes de la consultation sont :

- L'inscription pour le dépôt d'un mémoire ou un commentaire verbal, au plus tard le 26 mars, 16 h. Le mémoire peut être déposé après cette date.

- Les séances de consultation, le 31 mars, 19 h, au 170, rue du Cardinal-Maurice-Roy, le 2 avril, 19 h et le 3 avril, 13 h 30, à l'Édifice Andrée-P.-Boucher, sur la route de l'Église.

Concernant le tramway, la première rencontre concernant le secteur Laurier – René-Lévesque Ouest aura lieu le jeudi le 23 avril, à l'édifice Boucher, sur la route de l'Église. M. Bussières vérifie si une rencontre est prévue avec les conseils de quartier en amont des comités de bon voisinage.

Une liste de tous les commerces situés dans le quartier, à l'est de l'avenue Holland, a été transmise à M. Yanick Lepage, trésorier de l'Association des gens d'affaires de Saint-Sacrement.

Finalement, M. Bussières mentionne que le comptoir alimentaire a été maintenu malgré la fermeture de l'église Saint-Sacrement. Les gens pouvaient se procurer des bons alimentaires à la résidence des Jardins Saint-Sacrement. Cette solution est très coûteuse. Heureusement, un nouveau local de la Ville de Québec a été trouvé sur la rue Myrand, dans le quartier de la Cité-Universitaire, et les activités

régulières pourront reprendre en avril après le déménagement. Entretemps, des bons alimentaires seront disponibles pour le mois de mars.

20-03-05 Période de questions et commentaires du public

Un résident de la rue Maréchal-Foch a fait parvenir au conseil de quartier copie de la lettre qu'il a transmise à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) relativement à l'octroi d'un permis pour l'ajout d'une unité d'habitation au 1333 de la rue Maréchal-Foch. Le résident se dit préoccupé par le fait que la Commission ne respecte pas le [Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme](#) qu'elle est chargée d'appliquer, en particulier les articles 993.0.42 à 44.

Les administrateurs prennent connaissance de la lettre et des photos qui l'accompagnent et se montrent préoccupés par le sujet. Le citoyen ajoute que la réponse qu'il a reçu de la Commission est à l'effet que les caractéristiques du bâtiment respectent de manière générale le règlement.

RÉSOLUTION 20-CA-16

Concernant une demande à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) de s'assurer du respect du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme dans le quartier de Saint-Sacrement

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a été saisi d'une demande de commentaires concernant l'agrandissement réalisé au 1333, rue Maréchal-Foch;

ATTENDU QUE l'ajout réalisé a été autorisé par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est d'avis que le projet réalisé ne respecte pas les articles 993.0.42, 993.0.43 et 993.0.44 du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme;

SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la présidente de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, madame Suzanne Verreault, de s'assurer, dans l'avenir, du respect de la lettre et de l'esprit de son règlement d'harmonisation sur l'urbanisme dans l'analyse des projets qui lui sont présentés et qui concernent le quartier de Saint-Sacrement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-03-06 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ Espace convivial sur le Chemin Sainte-Foy

M. Coljon demande si M. Bussières a pu relancer le dossier auprès de tel que mentionné dans le dernier procès-verbal. M. Bussières n'a pu discuter de façon formelle avec M^{me} Marie-Josée Savard sur ce sujet. La résolution à ce sujet (20-CA-08) a été transmise comme il se doit aux services concernés (voir le point suivant). M. Bussières précise qu'il souhaiterait faire agrandir l'axe commercial de Saint-Sacrement vers l'est. Il rappelle également que la Fabrique a refusé, à l'époque, de faire un lieu public sur le parvis de l'église Saint-Sacrement. La relance de l'artère commerciale dans Saint-Sacrement pourrait modifier cet état de choses.

➤ Suivi des demandes du conseil de quartier

Résolution 20-CA-08 - M. Fournier mentionne que la résolution a été transmise aux deux services concernés soit celui de l'aménagement et celui du transport. L'aménagement de la place publique en façade de l'église prévu au PPU pôle Belvédère demeure dans le portrait dans un horizon de 5 ans. Une réponse est attendue d'ici le 13 mars concernant l'aménagement plus sécuritaire du Chemin Sainte-Foy. La Ville rappelle toutefois que les mesures de sécurité ont été renforcées près de l'école internationale Saint-Sacrement.

M. Bussières mentionne qu'un projet d'aménagement plus sécuritaire du Chemin Sainte-Foy ne peut être envisagé que dans le cadre d'un plan quinquennal d'immobilisation de la Ville qui déterminera le budget alloué au projet.

Résolution 19-CA-43 - la Ville a répondu le 28 février qu'elle ne pouvait acquiescer à la demande de déplacer les parcours 92 et 94 vers le Chemin Sainte-Foy pour des questions de clientèle, de sécurité, et de trop grand achalandage du chemin Ste-Foy. La réponse devrait être transmise au citoyen qui a déposé la plainte au conseil de quartier. Éventuellement, une autre résolution devrait être formulée pour préciser le besoin. En effet, M. Bussières rappelle que les autobus circulent le soir alors qu'il n'y a pas la clientèle habituelle. Il ajoute également que de nouveaux parcours d'autobus seront ajoutés sur le Chemin Sainte-Foy de sorte que l'argument à l'effet qu'il est trop achalandé ne tient pas la route.

Le tableau de suivi des résolutions préparé par M^{me} Séguin sera acheminé à M. Fournier.

➤ **Préparation de l'AGA**

○ Rapport annuel et états financiers

Le rapport sera fait à partir du modèle de l'année dernière. M. Riel a déjà en grande partie préparé les états financiers. M. Fournier communiquera avec les administrateurs pour connaître les activités auxquelles ils ou elles ont participé. M. Jutras va communiquer l'information relative au blogue. Il suggère que chaque porteur du plan d'action fournisse l'information concernant sa section. M^{me} Séguin va s'occuper de la mise en page et de la révision linguistique.

Une copie du dépliant conjoint Montcalm / Saint-Sacrement annonçant l'assemblée générale est fournie aux administrateurs. L'annonce de la conférence sera faite séparément.

M. Jutras, Fafard et Coljon présenteront leur candidature à l'assemblée générale. M. Michaud-Beaudry ne se représentera pas. Il y aura trois postes à pourvoir chez les femmes et deux postes chez les hommes. Trois postes supplémentaires seront disponibles par cooptation. Les [formulaire de candidature](#) sont disponibles en ligne.

○ Planification période de présentation et d'échanges

M. Hivert a contacté l'association des gens d'affaires de Saint-Sacrement mais n'a pas encore reçu de réponse. M. Bussières va relancer l'association.

➤ **Plan d'action du conseil de quartier**

Aucun point n'est mentionné.

➤ **Colloque Parlons Culture**

M^{me} O'Farrell mentionne que [l'événement Parlons Culture](#) a été tenu malgré la tempête mais au lieu des 150 personnes attendues, 50 seulement se sont présentées. Les propositions faites lors de cette rencontre vont être transmises à toutes les personnes inscrites. M^{me} O'Farrell souhaiterait proposer que la Ville aide à créer un réseau d'art citoyen. Ce réseau pourrait également être parrainé par le Musée des Beaux-Arts du Québec. Elle proposerait aussi que l'organisme de bienfaisance, [Les Pinceaux d'or](#), soit aidé ou subventionné par la Ville afin de déployer davantage ses activités auprès des aînés. M^{me} O'Farrell va communiquer avec les administrateurs du conseil pour connaître leurs idées ou suggestions en matière de culture.

20-03-07 Trésorerie

➤ **Paiement de la secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 20-CA-17

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 3 mars 2020

SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 90 \$ pour la rédaction du compte-rendu du 3 mars 2020 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION 20-CA-18

Concernant le paiement des frais de mise en page et de révision du rapport annuel

SUR PROPOSITION DE M. Michel Jutras, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU de payer un montant de 90 \$ pour la mise en page et la révision du rapport annuel et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Autres dépenses et paiements à autoriser**

Il n'y a pas d'autres dépenses à autoriser.

20-03-08 Information et correspondance

Correspondance reçue

M. Fournier a transmis aujourd'hui aux administrateurs une lettre de la député, M^{me} Catherine Dorion, les invitant à participer à une soirée de consultation sur les préoccupations liées à un projet de troisième lien débouchant au centre-ville de Québec. La soirée se tiendra demain soir, le 4 mars, au Club social Victoria, à 19 h.

20-03-09 Divers

➤ **Prochaines activités de participation publique**

○ **Politique de participation publique**

M^{me} Séguin a assisté à la première séance d'information sur la Politique de participation publique qui a eu lieu le 26 février. De manière générale, la politique reprend le modèle de règlement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). La Ville conserve toutefois l'étape du référendum consultatif et se permet une marge discrétionnaire sur les étapes à appliquer lors d'une consultation publique.

L'élément clé de cette politique consiste en une mesure de participation active qui permettra aux citoyens de s'exprimer sur certains sujets avant l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi. Cette étape pourrait être confiée au conseil de quartier. Également, la politique prévoit une mesure de rétroaction qui permettra aux citoyens de connaître les principaux commentaires ou recommandations formulés lors de la consultation.

Concernant plus spécifiquement le fonctionnement des conseils de quartier et les subventions de projets d'initiative qui leur sont accordées, la Ville a choisi de les réviser indépendamment de la politique et de tenir une consultation à ce sujet à l'automne 2020.

M^{me} Séguin rappelle que le conseil de quartier a déposé un [mémoire le 6 octobre 2011](#) lors de la révision des mécanismes de participation citoyenne et qu'il a été signataire du [mémoire conjoint des conseils de quartier de la Ville de Québec](#) sur le projet de loi no 122.

M^{me} Séguin et M. Fafard sont disponibles pour participer à la rédaction d'un mémoire qui sera soumis à la prochaine assemblée du conseil.

○ **Table de concertation en environnement**

M^{me} Plamondon demande quand aura lieu la prochaine rencontre de la table. M. Fournier s'informe et communiquera avec elle.

20-03-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 00. La prochaine assemblée aura lieu le 7 avril 2020 à 18 h 30 et sera suivie de l'assemblée générale à 19 h.

M. Étienne Hivert
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL

Quatrième assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mercredi 10 juin à 19 h par Visioconférence.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Étienne Hivert	Président
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire
M ^{me} Liliane Plamondon	Administratrice
M. Francis Gauthier	Administrateur
M. Marc Fafard	Administrateur coopté
M. Michel Jutras	Administrateur coopté
M. Jean-Pierre Coljon	Administrateur coopté

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

M. Riel Michaud-Beaudry	Trésorier
-------------------------	-----------

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jason Fournier	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Jean-Sébastien Mathon	Attaché politique du conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, aucune autre personne n'assiste à l'assemblée.

Ordre du jour

20-04-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-04-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-04-03	Adoption du procès-verbal du 3 mars 2020	19 h 05
20-04-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
20-04-05	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 35
	➤ Station Gérard-Morisset	
	➤ SOS Saint-Sacrement	
	➤ Espace de stockage électronique	
	➤ Mémoire sur la politique de participation publique	
	➤ Suivi des demandes du conseil de quartier	
	➤ Adoption du Rapport annuel et des états financiers 2019	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	

20-04-06	Alcool et BBQ permis dans certains parcs de Québec	20 h 15
20-04-07	Trésorerie	20 h 20
	➤ Paiement de la secrétaire de rédaction	
	➤ Autres dépenses et paiements à autoriser	
20-04-08	Information et correspondance	20 h 30
20-04-09	Divers	20 h 40
	➤ Vitesse dans la zone scolaire	
	➤ Prochaines activités de participation publique	
	➤ Projet de loi 61	
20-04-10	Levée de l'assemblée	20 h 50

Procès-verbal

- 20-04-01 Ouverture de l'assemblée**
M. Étienne Hivert, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h. M. Fournier explique brièvement le fonctionnement de l'application Zoom.
- 20-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, D'UMENT APPUYÉE PAR M. Michel Jutras, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-04-03 Adoption du procès-verbal du 3 mars 2020**
SUR PROPOSITION DE M. Jean-Pierre Coljon, D'UMENT APPUYÉE PAR M. Michel Jutras, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 3 mars 2020 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-04-04 Période du conseiller municipal**
M. Yvon Bussièrès revient sur les événements survenus depuis la dernière assemblée. Il mentionne notamment que le 20 mai dernier, la ministre de la Culture a fait part de son intention de classer l'église Saint-Sacrement ce qui fait en sorte que l'église est actuellement protégée comme si elle était un bien patrimonial. La décision finale quant au classement viendra plus tard.
- Les Jardins communautaires du CEGEP Garneau ont débuté leurs activités le 25 mai. Les Jardins de la Cité Verte ont encore quelques formalités à remplir mais ils devraient démarrer vers le 20 juin.
- Il est possible comme par les années passées de tenir une Fête des voisins. Il suffit de remplir le formulaire à cet effet.
- Deux nouvelles rues partagées vélo-auto seront connues prochainement.
- Un programme d'aide économique fédéral, provincial ou municipal est disponible pour les commerçants et les entrepreneurs. Pour plus d'informations, il faut contacter le 311.
- Le virage à gauche des autobus sur la rue Eymard est compliqué. Une demande a été faite à l'effet de les faire tourner plutôt sur l'avenue De Vimy. Un feu de préemption pour les autobus y sera installé, mais à l'automne seulement.
- Concernant le PPU Belvédère, une modification au zonage est à venir relativement à la hauteur d'un immeuble à construire au coin de l'avenue du Cardinal-Bégin et du Chemin Sainte-Foy (rehaussement de 3 m).
- On attend une réponse de M. des Rivières concernant le stationnement par vignettes sur la rue Gérard-Morisset.

Il y a actuellement des pourparlers entre des marchands et la Ville de Québec pour permettre des terrasses sur le Chemin Sainte-Foy dans le quartier.

Il y aura une consultation par visioconférence sur la Vision de l'habitation le 16 juin prochain, à 19 h. Il y aura possibilité de commenter ou de faire des suggestions jusqu'à la fin juin sur le site de participation citoyenne de la Ville de Québec.

20-04-05 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Station Gérard-Morisset**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Fournier rappelle que le Bureau de projet est prêt à rencontrer les citoyens avant les audiences préliminaires du BAPE le 6 juillet au sujet de la station Gérard-Morisset. Le conseil prend acte et attend la convocation plus formelle. Les initiateurs de la pétition souhaiteraient également être présents. Le Bureau de projet va consulter M. Fournier à ce sujet. Il semblerait que le maire ne sera pas présent.

Les véritables audiences du BAPE vont avoir lieu en septembre. Outre la station, il sera question de l'ouverture de l'avenue De Vimy sur la rue Gérard-Morisset pour en faire une voie de sécurité pour éviter le secteur du tramway sur le boulevard René-Lévesque. Il sera également question de la préservation des arbres dont certains sont centenaires sur la rue Gérard-Morisset.

➤ **SOS Saint-Sacrement**

Le comité a été actif par voie de visioconférence. M. Hivert mentionne que le conseil de quartier et le Centre de loisirs Saint-Sacrement ont été invités à faire une demande d'incubation dans le cadre du programme du Conseil du patrimoine religieux qui vise la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. Le conseil de quartier a décliné l'invitation parce que cela ne fait pas partie de son mandat et que, de toute manière, la demande doit être faite par le propriétaire.

Mme O'Farrell voudrait savoir s'il y a des fonds disponibles pour la préservation de l'église. M. Bussièrès précise qu'il y a effectivement des fonds pour les biens patrimoniaux tant au provincial qu'au fédéral, mais que c'est le propriétaire de l'immeuble qui doit en faire la demande. C'est donc la Fabrique de la paroisse Dina-Bélanger ou son mandataire dûment désigné qui devrait demander ces fonds mais cela n'entre pas dans ses intentions.

Concernant la position et le soutien de la Société historique de Québec, on rappelle que la Société s'était montrée en faveur de conserver la façade de l'église Saint-Sacrement plutôt que de la détruire complètement. M. Bussièrès va faire parvenir copie de la position de la Société aux membres du conseil.

➤ **Espace de stockage électronique**

Pour faire suite à la résolution 20-CA-15 relative à un espace de stockage en ligne, M. Jutras a mis en place un Drop Box au nom du conseil de quartier dans lequel se retrouvent tous les documents du conseil. Tous les membres du conseil y ont accès en consultation. Il faut cependant télécharger l'application Drop Box pour consulter les documents.

M^{me} Séguin mentionne qu'elle a déposé sur le Drop Box les procès-verbaux du conseil de quartier des années 2014 à 2019 regroupés par année et indexés.

➤ **Mémoire sur la politique de participation publique**

M. Fournier mentionne que la consultation publique va avoir lieu à l'automne. M^{me} Séguin va transmettre à M. Fafard le document qu'elle a préparé à cet effet. M. Fournier va faire un suivi sur la demande que M^{me} Séguin lui avait transmise relativement à la nouvelle politique.

➤ **Suivi des demandes du conseil de quartier**

Concernant la résolution 19-CA-42 relative au stationnement sur la rue Gérard-Morisset, une demande d'opinion ou une consultation publique aura lieu sur le sujet, mais pas avant l'automne. La Ville entend prolonger la zone 6 sur la rue Gérard-Morisset.

Une réponse par courriel a été obtenue concernant la résolution 20-CA-08 relative à la Place publique et au réaménagement plus sécuritaire du Chemin Sainte-Foy. La réponse est à l'effet que le projet fait partie du plan d'action quinquennal du PPU Belvédère.

La résolution 20-CA-10 traitant du caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy a été transmise mais aucune réponse n'a encore été obtenue.

Un suivi des résolutions courantes sera fait à la prochaine assemblée à l'aide du fichier de suivi des résolutions préparé à cet effet et déposé sur le Drop box.

➤ **Adoption du Rapport annuel et des états financiers 2019**

M^{me} Plamondon signale une coquille dans les états financiers de la page 14. À la ligne Actif net au 31 décembre de l'année précédente, il faudrait lire en 2019, 2 758 \$ et non 2 748 \$.

La prochaine rencontre aura vraisemblablement lieu le 1^{er} septembre et l'assemblée générale en octobre. L'adoption du rapport et des états financiers est reportée à la rencontre de septembre.

➤ **Plan d'action du conseil de quartier**

Aucun suivi sur le sujet.

20-04-06 Alcool et BBQ permis dans certains parcs de Québec

La Ville a autorisé les pique-niques avec barbecue au gaz et consommation d'alcool dans vingt-deux parcs municipaux. Aucun d'entre eux n'est situé dans les quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement. Le seul endroit autorisé dans la Haute-Ville est le parc de l'Esplanade.

Plusieurs parcs dans le quartier de Saint-Sacrement fréquentés par des familles mériteraient d'être autorisés : Parc des Saints-Martyrs canadiens, Parc Saint-Sacrement, Parc Holland et Parc Notre-Dame-de-Bellevue. M. Bussières aimerait connaître l'opinion du conseil de quartier pour recommander à la Ville d'autoriser un ou deux parcs du quartier.

RÉSOLUTION 20-CA-19

Concernant les deux parcs où le conseil de quartier souhaiterait que l'alcool et le BBQ au gaz soient permis

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Jean-Pierre Coljon, IL EST RÉSOLU de recommander d'autoriser « °Alcool et BBQ° » dans le Parc Saint-Sacrement et dans le Parc Notre-Dame-de-Bellevue. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-04-07 Trésorerie

➤ **Paiement de la secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 20-CA-20

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 10 juin 2020

SUR PROPOSITION DE M. Jean-Pierre Coljon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 90 \$ pour la rédaction du compte-rendu du 10 juin 2020 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Autres dépenses et paiements à autoriser**

Il n'y a pas d'autres dépenses à autoriser.

20-04-08 Information et correspondance

- Infolettres de l'organisme Vivre en ville
- M. Bussières a reçu un courriel annonçant le départ de M. Denis Jean, coordonnateur aux services communautaires du Centre des Loisirs de Saint-Sacrement.

RÉSOLUTION 20-CA-21

Concernant une lettre de remerciement à l'intention de M. Denis Jean

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier remercie M. Denis Jean pour son exceptionnelle contribution à la vie communautaire dans le quartier de Saint-Sacrement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-04-09 Divers

➤ **Vitesse dans la zone scolaire**

M. Hivert mentionne que, depuis le retour en classe, la Ville autorise 30 km dans la zone scolaire de l'École Internationale de Saint-Sacrement, de 7 heures le matin à 15 heures, mais que cette limite de vitesse n'est guère respectée. Il souhaiterait que la Ville effectue une étude de la circulation entre la rue Eymard et l'avenue Marguerite Bourgeois, durant la semaine du 15 juin 2020.

RÉSOLUTION 20-CA-22

Concernant une demande à la Ville de Québec pour une surveillance policière accrue et des mesures pour faire respecter les limites de vitesse dans la zone scolaire de l'École Internationale de Saint-Sacrement

ATTENDU le non-respect des limites de vitesse sur le Chemin Sainte-Foy, dans la zone scolaire de l'École Internationale de Saint-Sacrement;

ATTENDU les risques accrus d'accidents qui en découlent;

SUR PROPOSITION DE M. Marc Fafard, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de procéder à une surveillance policière accrue dans le secteur de l'École Internationale de Saint-Sacrement et de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter les limites de vitesse dans ce secteur. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Prochaines activités de participation publique**

M. Fournier mentionne que si les mesures de confinement devaient se poursuivre, la Ville envisagerait d'intégrer les citoyens dans la formule de visioconférence.

Une rencontre par visioconférence sur la Vision de l'Habitation est prévue le 16 juin à 19 h.

➤ **Projet de loi 61**

Le gouvernement devait se prononcer vendredi sur le projet de loi 61 mais la décision est reportée à la semaine prochaine. Ce projet de loi aura éventuellement un impact sur le projet de tramway à Québec.

20-04-10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2020.

M. Étienne Hivert
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL

Cinquième assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 15 septembre à 19 h, par Visioconférence.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Étienne Hivert	Président	
M ^{me} Maureen O'Farrell		Secrétaire
M ^{me} Liliane Plamondon		Administratrice
M. Marc Fafard	Administrateur coopté	
M. Jean-Pierre Coljon		Administrateur coopté

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

M. Riel Michaud-Beaudry	Trésorier
M. Francis Gauthier	Administrateur
M. Michel Jutras	Administrateur coopté (démissionnaire)

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jason Fournier	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement La Cité-Limoilou
M. Jean-Sébastien Mathon	Attaché politique du conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

20-05-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-05-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-05-03	Adoption du procès-verbal du 10 juin 2020	19 h 05
20-05-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
20-05-05	Période de questions et commentaires	
20-05-06	Organisation du conseil de quartier	19 h 35
	➤ AGA virtuelle 2020	
	➤ Adoption du rapport annuel et états financiers 2019	
	➤ Passation des dossiers et responsabilités des administrateurs	
20-05-07	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 55
	➤ Station Gérard-Morisset	

	➤ SOS Saint-Sacrement	
	➤ Mémoire sur la politique de participation publique	
	➤ Suivi des demandes du conseil de quartier	
	• Stationnement sur la rue Gérard-Morisset	
	➤ Plan d'action du conseil de quartier	
20-05-08	Trésorerie	20 h 25
	➤ Paiement de la secrétaire de rédaction	
	➤ Autres dépenses et paiements à autoriser	
20-05-09	Information et correspondance	20 h 35
20-05-10	Divers	20 h 40
	➤ Prochaines activités de participation publique	
20-05-11	Levée de l'assemblée	20 h 45

Procès-verbal

- 20-05-01 Ouverture de l'assemblée**
M. Étienne Hivert, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 10.
- 20-05-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Ajout d'une période de questions et commentaires.
SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, D'UNANIMITÉ APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-05-03 Adoption du procès-verbal du 10 juin 2020**
Aucune modification n'est apportée.
SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, D'UNANIMITÉ APPUYÉE PAR M. Jean-Pierre Coljon, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2020 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-05-04 Période du conseiller municipal**
M. Bussièrès revient sur les dernières semaines. Les activités en présentiel vont reprendre peu à peu dans les différents arrondissements de la Ville de Québec.

La [Stratégie de sécurité routière 2020-2024](#) a été officiellement lancée par la Ville à la suite de la consultation publique qui s'est tenue le printemps dernier. Une consultation sur la [Politique de viabilité hivernale](#) qui remplacera l'actuelle Politique de déneigement est en cours. Il y a eu un comité plénier sur le sujet. La bonne nouvelle pour les quartiers Montcalm et Saint-Sacrement est que, à la suite du succès du projet pilote de l'hiver dernier, la piste cyclable va être déneigée de manière permanente pendant l'hiver.

L'expérience tenue cet été d'une piste piéton-vélo protégée de 20 km entre la rue Hélène-Boullé et Sainte-Foy s'est avérée intéressante.

Invité à commenter le budget municipal 2021, M. Bussièrès a fait les recommandations suivantes.

- Investir dans le programme quinquennal un montant de 1,9 M \$ pour la poursuite de l'aménagement de la promenade du coteau Ste-Geneviève. Plusieurs tronçons ont déjà été réalisés et il reste à faire les passages reliant le parc des Braves au parc Samuel-Holland.
- Étendre le projet pilote de déneigement des ruelles de Limoilou à d'autres quartiers afin que le déneigement puisse se faire aux frais des propriétaires riverains dès que 50% d'entre eux en font la demande.
- Étendre le programme de ruelles vertes de Limoilou et de Montcalm dans tout l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
- Ajouter davantage de bornes de recharges électriques dans le quartier de Saint-Sacrement.

- Mettre en place un projet de subvention pour l'achat de barils de récupération de l'eau de pluie pour le jardinage et autres besoins domestiques.
- Déplacer le virage à gauche pour les autobus 92 et 94 du Réseau de transport en commun (RTC) de l'avenue Eymard à l'avenue de Vimy, afin que les autobus ne passent plus par la zone scolaire de l'École internationale de Saint-Sacrement.

Une consultation écrite a été réalisée par la Ville concernant des dérogations mineures pour un projet d'un immeuble de trois étages sur le site de l'ancien taxi COOP sur la rue Raymond-Casgrain. Les [dérogations](#) ont été accordées à la séance du 14 septembre de l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Aucun commentaire ni question n'ont été formulés lors de la consultation écrite.

Éventuellement, le conseil de quartier sera consulté pour un changement au zonage demandé pour les 1307 et 1315 Chemin Sainte-Foy afin de permettre du logement résidentiel au rez-de-chaussée des immeubles plutôt que du commercial comme c'est le cas actuellement.

Les jardins communautaires de la Cité Verte et du Cégep Garneau ont bien fonctionné. Un budget de près de 275 k\$ a été accordé pour la rénovation du Cottage Ross qui se poursuit actuellement sur le site de la Cité Verte. La vocation de l'immeuble n'est pas encore connue.

En terminant, M. Bussières félicite les Loisirs Saint-Sacrement pour les camps de jour qui ont été un succès cette année malgré le contexte de la pandémie. Aucun cas de COVID-19 n'a été rapporté. Il y a eu quelques plaintes auprès de la Ville concernant l'étalement des activités des camps de jour en plusieurs endroits du quartier dont les parcs St-Sacrement et Notre-Dame-de-Bellevue.

20-05-05 Période de questions et commentaires

M^{me} O'Farrell demande si le programme de réfection des branchements en plomb est encore en suspens. M. Bussières mentionne que les activités ont repris et qu'elles s'étaleront sur quelques années. Il donne comme exemple les travaux réalisés au mois d'août sur le boulevard de l'Entente pour changer un branchement à la hauteur du 1445. Il ajoute que la Ville procède aux analyses de plomb pour les édifices publics et que les immeubles à logements privés n'ont généralement pas de problème avec le plomb parce qu'ils sont plus récents. La pandémie ne ralentit que les activités d'inspection dans les résidences.

20-05-06 Organisation du conseil de quartier

➤ **AGA virtuelle 2020**

L'assemblée générale sera publique et se tiendra en mode Zoom. Il y aura un formulaire à remplir pour accéder à la session Zoom afin de déterminer qui aura le droit de vote car seuls les résidents du quartier pourront exercer ce droit.

L'adresse de la session sera transmise par courriel aux abonnés de la liste de distribution du conseil de quartier. Le lien sera également disponible sur l'ordre du jour de l'assemblée qui sera ajouté sur la [page Web du conseil de quartier](#) sur le site de la Ville de Québec.

M. Fournier rappelle que la [procédure et le formulaire](#) de mise en candidature aux postes d'administrateurs élus du conseil de quartier sont disponibles sur le site Internet de la Ville. Dix signatures de résidents/es sont requises pour poser sa candidature. Les formulaires remplis doivent être transmis à M. Fournier avant l'assemblée générale.

Les trois mandats cooptés se terminent à l'assemblée. M. Jutras a remis sa démission au début de septembre car il n'est plus résident du quartier. M. Fafard est en réflexion quant à sa candidature et M. Coljon a un conflit d'horaire le mardi soir. M. Bussières mentionne que les assemblées pourraient se tenir le mercredi ou le jeudi soir dans l'éventualité où le mardi ne conviendrait plus.

Trois mandats élus arrivent à échéance à l'assemblée. M^{me} Plamondon souhaite se représenter. M. Hivert ne se représentera pas. M. Gauthier qui est absent ce soir a toutefois mentionné qu'il est encore indécis.

M. Bussièrès suggère fortement aux membres du conseil de faire connaître le conseil de quartier autour d'eux afin de s'assurer qu'il y aura une relève au prochain conseil.

➤ **Adoption du rapport annuel et états financiers 2019**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents et aucune modification n'est apportée.

RÉSOLUTION 20-CA-23

Concernant l'adoption du rapport annuel et des états financiers 2019

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Hivert, DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement adopte le rapport annuel et les états financiers 2019. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Passation des dossiers et responsabilités des administrateurs**

Le point est reporté à la première assemblée qui suivra l'assemblée générale.

20-05-07 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Station Gérard-Morisset**

M. Fafard mentionne que les auditions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu sur le projet de tramway et que le conseil de quartier a présenté et remis un mémoire qui a été reçu avec attention. Les résultats de la consultation sont attendus en novembre.

M. Daniel Genest, directeur de projet - Réseau structurant de transport en commun, conception et réalisation, a suggéré une rencontre avec le conseil de quartier à propos de la station mais cela n'a pas eu lieu. M. Bussièrès va relancer le maire à ce sujet.

➤ **SOS Saint-Sacrement**

Le Conseil du patrimoine culturel rencontrera le comité SOS Saint-Sacrement le 29 septembre prochain à 9h30 par zoom. M. Hivert fait suivre l'invitation à M Bussièrès.

➤ **Mémoire sur la politique de participation publique**

Le projet de mémoire préparé par M^{me} Séguin et déposé auprès de M. Fafard et de M. Hivert a été transmis par courriel à tous les membres du conseil pour lecture et commentaires.

Les [séances d'audition](#) auront lieu les 27, 28 et 30 octobre prochain. Il est possible de s'inscrire en ligne et de déposer un mémoire à cette occasion. Aucune proposition n'est encore faite en ce sens.

➤ **Suivi des demandes du conseil de quartier**

• **Stationnement sur la rue Gérard-Morisset**

La Ville propose d'implanter une zone de stationnement par vignette sur la rue Gérard-Morisset dans le prolongement de celle de l'avenue de Vimy (Zone 6). Une consultation publique sur le sujet aura lieu en novembre prochain. Une demande d'opinion sera déposée auprès du conseil de quartier.

Un citoyen présent à la réunion va communiquer l'information au Syndicat des copropriétaires de la Cité Bellevue. Il aurait souhaité que la situation soit réglée avant les premières neiges mais il est conscient que tout a été retardé en raison de la pandémie.

- **Plan d'action du conseil de quartier**
Le point est reporté à la prochaine séance du nouveau conseil d'administration.

20-05-08 Trésorerie

- **Paiement de la secrétaire de rédaction**

RÉSOLUTION 20-CA-24

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 15 septembre 2020

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 90 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 15 septembre 2020 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **Autres dépenses et paiements à autoriser**

Il n'y a pas d'autres dépenses à autoriser.

- **État des revenus et dépenses et solde bancaire**

Aucune information n'est apportée.

20-05-09 Information et correspondance

M. Fournier indique la nouvelle façon de procéder eu égard à la réception de courrier et courriel par le conseil de quartier. Il mentionne la correspondance reçue récemment.

Correspondance reçue :

- 2020-08-31 - Infolettre Mobilisation Haute-Ville
- 2020-09-03 - Infolettre Accès transport Viable
- 2020-09-09 - Infolettre YWCA
- 2020-09-10 - Courriel d'un citoyen relativement au bruit dans les parcs en regard des activités des camps de jour aux Loisirs Saint-Sacrement.

20-05-10 Divers

- **Prochaines activités de participation publique**

Concernant la consultation relative à la politique de viabilité hivernale, la séance d'information aura lieu jeudi le 17 novembre, 19 h, par Zoom

20-05-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 20 h 40. L'assemblée générale du conseil de quartier aura lieu le mardi 6 octobre 2020.

M. Étienne Hivert
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire

Procès-verbal

Assemblée générale annuelle 2020 (AGA) du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 6 octobre 2020, à 19 h par Visioconférence.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Étienne Hivert Président (sortant)	
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire
M ^{me} Liliane Plamondon	Administratrice (sortante)
M. Riel Michaud-Beaudry	Trésorier (sortant)
M. Marc Fafard Administrateur coopté (sortant)	

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCES

M. Jean-Pierre Coljon	Administrateur coopté (sortant)
M. Francis Gauthier	Administrateur

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jason Fournier	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Ernesto Salvador Cobos	Soutien technique, Service de l'interaction citoyenne
M. Jean-Sébastien Mathon	Attaché politique du conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée dont 5 avec droit de vote.

ORDRE DU JOUR

20-AGA-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-AGA-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
20-AGA-03	Informations relatives au déroulement des élections	19 h 10
	➤ Appel de candidatures	
20-AGA-04	Adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 avril 2019	19 h 25
20-AGA-05	Adoption du procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection du 4 juin 2020	19 h 30
20-AGA-06	Rapport annuel et états financiers 2018	19 h 35
	➤ Présentation du rapport annuel	
	➤ Présentation des états financiers	
	➤ Période de questions et commentaires du public	
	➤ Ratification du rapport annuel et des états financiers	
	➤ Frais de secrétariat et d'AGA	

20-AGA-07	Élections	20 h 00
	➤ Présentation des candidates et candidats	
	➤ Scrutin	
	➤ Annonce des résultats du scrutin	
20-AGA-08	Période d'information du conseiller municipal	20 h 25
20-AGA-09	Période de questions et commentaires du public	20 h 40
20-AGA-10	Divers	20 h 55
20-AGA-11	Levée de l'assemblée	21 h 00

PROCÈS-VERBAL

- 20-AGA-01 Ouverture de l'assemblée**
M. Étienne Hivert, président sortant, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h. Il souhaite la bienvenue à toutes et tous.
- 20-AGA-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
- 20-AGA-03 Informations relatives au déroulement des élections**
- **Appel de candidatures**
M. Jason Fournier, mandaté par la conseil pour tenir les élections, décrit brièvement le rôle du conseil de quartier ainsi que les mandats qui lui sont confiés, notamment lors de consultations publiques menées par le Ville de Québec. Le conseil peut également poursuivre toutes autres activités intéressant le quartier. Les membres du conseil d'administration sont élus en assemblée générale ou cooptés par le conseil lui-même.

M. Fournier ouvre la période d'élection. Il y a présentement six (6) postes à pourvoir dont trois (3) postes pour les femmes et trois (3) pour les hommes. Le minimum de membres requis est de cinq, ce qui correspond au quorum. Les mandats sont d'un an ou de deux de manière à assurer une relève au sein du conseil. Pour se présenter, les candidats doivent avoir l'appui de dix résidents ou commerçants du quartier. M. Fournier remercie les membres sortants pour leur implication.
 - **Premier appel de candidatures – administratrices**
M. Fournier demande s'il y a des candidatures pour les postes à combler pour les femmes. M^{me} Plamondon souhaite se représenter et son formulaire est conforme.
 - **Deuxième appel de candidatures – administratrices**
Aucune autre candidate ne se présente.
 - **Premier appel de candidatures – administrateurs**
M. Fournier procède à l'appel. M. Bertrand Gemme a déposé sa candidature et celle-ci est conforme.
 - **Deuxième appel de candidatures – administrateurs**
M. Gilles Jobin intervient pour mentionner son intérêt pour un mandat d'un an. Un lien lui est acheminé afin qu'il dépose sa candidature. Dix membres présents appuient sa candidature. Le formulaire est conforme.
- 20-AGA-04 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 2 avril 2019**
M. Hivert fait un bref rappel du contenu du procès-verbal et mentionne qu'à la fin de l'assemblée, le conseil d'administration n'avait pas été entièrement renouvelé. Les élections ont été reportées à plus tard. L'assemblée spéciale d'élection a eu lieu le 4 juin.

SUR PROPOSITION DE M^{me} Maureen O'Farrell, D'UNEMENT APPUYÉ PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2019 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-AGA-05 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection du 4 juin 2019

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, D'UNEMENT APPUYÉ PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale d'élection du 4 juin 2019 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-AGA-06 Rapport annuel et états financiers 2019

➤ **Présentation du rapport annuel**

M. Hivert présente rapidement le Rapport annuel 2019. Le rapport pourra être consulté prochainement sur la [page web du conseil de quartier](#).

Le rapport fait état des différents mémoires, projets, événements et ateliers auxquels le conseil a participé ou contribué en 2019. Le conseil a tenu huit (8) assemblées régulières, une assemblée générale et une assemblée spéciale d'élection au cours de 2019. Quinze (14) résolutions ont été prises concernant des sujets d'intérêt pour le quartier. Le conseil a pris connaissance de quatre (4) demandes de dérogation mineures.

La Société historique de Québec a tenu du 2 avril au 16 juin, en collaboration avec le conseil de quartier, l'événement *Printemps Saint-Sacrement* qui a été un franc succès. Le conseil poursuit ses publications sur le blogue *Saint-Sacrement illustré* en bénéficiant d'une subvention du programme *Initiative des Conseils de quartier* de la Ville de Québec.

➤ **Présentation des états financiers**

M. Michaud-Beaudry fait état des revenus et dépenses encourus en 2019. L'actif net au 31 décembre est de 1 481 \$. Le bilan financier fait partie intégrante du Rapport annuel 2019.

➤ **Période de questions et de commentaires du public**

Aucune question ni commentaire.

➤ **Ratification du rapport annuel et des états financiers**

RÉSOLUTION 20-AGA-01

Concernant la ratification du rapport annuel et des états financiers de 2019

SUR PROPOSITION DE M. Étienne Hivert, D'UNEMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU de ratifier le rapport annuel et les états financiers de 2019 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Frais de secrétariat et d'AGA**

RÉSOLUTION 20-AGA-02

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour l'assemblée générale annuelle du 6 octobre 2020

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, D'UNEMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 90 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 octobre 2020 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-AGA-07 Élections

➤ **Présentation des candidates et candidats**

M. Fournier invite les candidats et candidates à se présenter.

M^{me} Lilianne Plamondon est retraitée. Elle a été guide touristique et professeur en tourisme au Collège Mérici. Elle a développé un attachement au quartier depuis qu'elle en est résidente (7 ans). Parmi les dossiers qui l'intéressent : redynamiser la section commerciale du quartier, miser sur la sécurité routière, appuyer les différents mouvements du quartier tels ceux qui se préoccupent du patrimoine et de l'aspect architectural.

M. Bertrand Gemme est résident depuis 3 ans sur l'avenue Madeleine-de Verchères, mais il est impliqué dans le quartier depuis plus de 10 ans maintenant parce que son fils fréquente le Collège Stanislas. Il fait notamment partie de l'association de parents et du comité consultatif du collège. Il est plus particulièrement intéressé par la sécurité des élèves et par la dynamisation du quartier.

M. Gilles Jobin a résidé sur la rue Gérard-Morisset, et habite depuis un an sur le Chemin Sainte-Foy. Il est retraité. Il a travaillé au Mouvement Desjardins pendant 25 ans. Il est particulièrement concerné par la sécurité routière sur le Chemin Sainte-Foy.

➤ **Scrutin**

Tous les candidats et candidates sont élus par acclamation. M^{me} Plamondon et M. Jobin prennent un mandat d'un an et M. Gemme, un mandat de deux ans.

➤ **Annonce des résultats du scrutin**

Le nouveau conseil se compose de cinq (5) personnes soit M^{me} Maureen O'Farrell et M. Francis Gauthier (absent ce soir) ainsi que des nouveaux élus, M^{me} Lilianne Plamondon, M. Bertrand Gemme et M. Gilles Jobin. L'élection des officiers et la désignation des signataires du compte bancaire se feront à la prochaine assemblée régulière du conseil de quartier.

20-AGA-08

Période d'information du conseiller municipal

M. Yvon Bussièrès remercie les administrateurs sortants et félicite les nouveaux membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement. Il enchaîne en résumant brièvement les principales activités qui ont marqué l'année 2019-2020.

L'harmonisation des limites du quartier avec celles de l'arrondissement a été complétée et la nouvelle carte des limites du quartier devrait bientôt être disponible sur le page Web du quartier de Saint-Sacrement.

Les parcours 92 et 94 du Réseau de transport en commun qui traversaient la zone scolaire de l'avenue Eymard circuleront dorénavant sur l'avenue de Vimy.

Le projet Lokia qui comprendra 292 unités de logement derrière le monastère des religieux du Saint-Sacrement, sur l'avenue du Père-Pelletier a nécessité une modification au PPU Pôle urbain Belvédère. La modification a été entérinée et le projet est en cours.

M. Bussièrès rappelle différents événements survenus pendant l'année : l'inauguration au printemps dernier des rénovations de la YMCA sur l'avenue Holland; l'amélioration du parc pour enfants Saint-Sacrement sur le boulevard de l'Entente; l'ouverture de la piste cyclable hivernale qui relie le parlement à l'université Laval en passant par les quartiers de Montcalm et Saint-Sacrement; l'ouverture de deux jardins communautaires l'un au Cégep Garneau et l'autre à la Cité Verte où la rénovation du Cottage Ross sera bientôt complétée; et finalement, il mentionne que la

reconnaissance et la protection de l'Église Saint-Sacrement sont en voie de réalisation, grâce notamment aux efforts déployés par le comité SOS Saint-Sacrement.

Invité à commenter le budget municipal 2021, M. Bussières a fait les recommandations suivantes :

- Investir dans le programme quinquennal un montant de 1,9 M \$ pour la poursuite de l'aménagement de la promenade du coteau Ste-Geneviève. Plusieurs tronçons ont déjà été réalisés et il reste à faire les passages reliant le parc des Braves au parc Samuel-Holland.
- Étendre le projet pilote de déneigement des ruelles ainsi que le projet des ruelles vertes du quartier de Limoilou à d'autres quartiers.
- Installer des bornes de recharges électriques sur les stationnements municipaux.
- Subventionner l'achat de barils de récupération de l'eau de pluie pour le jardinage et autres besoins domestiques.

La valorisation de l'artère commerciale du Chemin Sainte-Foy lui tient à cœur. Il souhaiterait que l'artère commerciale s'étende jusqu'à la Cité Verte pour réunir suffisamment de commerçants pour créer une société de développement commercial dans le quartier (SDC). L'association des gens d'affaires du quartier travaille notamment sur ce projet.

M. Bussières se penche actuellement sur deux dossiers à la Ville de Québec soit le panier de services des loisirs afin d'uniformiser l'offre de service des activités dans tous les secteurs de la Ville et la nouvelle Politique de participation citoyenne pour laquelle la consultation publique est en cours. Finalement, il rappelle que les conseils de quartier de même que les conseils d'établissement disposeront prochainement, pendant cinq ans, d'un budget annuel de 3 000 \$ chacun pour des projets de sensibilisation à la sécurité routière. Les projets pourront être conjoints. En terminant, parmi les dossiers à venir, M. Bussières mentionne une consultation publique qui se tiendra prochainement sur le projet d'étendre la zone 6 de vignettes de l'avenue de Vimy jusqu'à la rue Gérard-Morisset.

Il invite les résidents et résidentes du quartier à lui faire part de leurs préoccupations afin qu'il les fasse cheminer dans l'administration de la Ville.

20-AGA-09 Période de questions et commentaires du public

M. Fafard, administrateur sortant, signale qu'il demeure intéressé à poursuivre le dossier de la station Gérard-Morisset. Il mentionne également qu'il serait encore disponible pour siéger sur le comité de bon voisinage du projet de transport en commun si le conseil de quartier le souhaite.

M. Gemme indique qu'il serait intéressé à soumettre au conseil de quartier les points soulevés par l'association de parents du Collège Stanislas qui concernent le quartier.

20-AGA-10 Divers

Aucun point n'a été ajouté.

20-AGA-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 20 h 30.
La prochaine assemblée régulière aura lieu le 3 novembre.

M. Étienne Hivert
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL

Sixième assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 3 novembre à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Lilianne Plamondon	Administratrice (2021)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Administratrice (2021)
M. Francis Gauthier	Administrateur (démissionnaire)
M. Bertrand Gemme	Administrateur (2022)
M. Gilles Jobin	Administrateur (2022)

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

AUTRES PRÉSENCES :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction, Ville de Québec
M. Michel Hubert	Conseiller en urbanisme, Gestion du territoire, Ville de Québec
M. Serge Béty	Technicien à la circulation et au transport, Service du transport et de la mobilité intelligente, Ville de Québec
M. Jean-Sébastien Mathon	Attaché politique du conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 5 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

20-06-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-06-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-06-03	Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2020	19 h 05
20-06-04	Demande d'opinion : Permission d'occupation au 1307-1315 chemin Sainte-Foy pour permettre des logements au rez-de-chaussée, R.C.A1V.Q. 409 et 410	19 h 10
20-06-05	Présentation de suivi concernant le stationnement dans le secteur de la rue Gérard-Morisset par la Ville de Québec	19 h 30
20-06-06	Période du conseiller municipal	20 h 15
20-06-07	Période de questions et commentaires du public	20 h 30
20-06-08	Organisation du conseil de quartier	20 h 45
	➤ Cooptation d'administrateurs	

	➤ Nomination des officiers	
	➤ Nomination des signataires des effets bancaires	
	➤ Assemblée spéciale d'élection	
20-06-09	Suivi des dossiers et projets en cours	21h 00
20-06-10	Trésorerie	21 h 10
	➤ Paiement de la secrétaire de rédaction	
	➤ Autres dépenses et paiements à autoriser	
20-06-11	Information et correspondance	21 h 15
20-06-12	Divers	21 h 25
20-06-13	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

- 20-06-01 Ouverture de l'assemblée**
SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Lilianne Plamondon comme présidente de l'assemblée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M^{me} Plamondon ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 10. Elle souhaite la bienvenue aux membres présents à la visioconférence. M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, agit en remplacement de M. Jason Fournier qui ne pouvait être présent ce soir.

- 20-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**
SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 20-06-03 Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2020**
SUR PROPOSITION DE M. Francis Gauthier, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 15 septembre 2020 tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 20-06-04 Demande d'opinion : Permission d'occupation au 1307-1315 chemin Sainte-Foy pour permettre des logements au rez-de-chaussée, R.C.A1V.Q. 409 et 410**
 Concernant la [consultation publique sur le sujet](#) tenue entre le 15 et le 29 octobre, M. Leclerc mentionne que deux citoyens se sont manifestés en faveur de la modification.

M. Huber, de la Gestion territoriale à la Ville de Québec, présente le projet ainsi que les différentes étapes du processus d'approbation. Le bâtiment correspondant au 1307-1315 chemin Sainte-Foy comporte trois étages. Le sous-sol de même que les 2^e et 3^e étages sont occupés par un logement. Le rez-de-chaussée est d'usage commercial. Il était occupé jusqu'à l'an dernier par l'Institut de psychothérapie du Québec. Depuis, le propriétaire éprouve beaucoup de difficultés à le louer parce que le local a conservé ses divisions d'origine et le cachet historique du logement initial qui date de 1932. Le propriétaire demande que ce rez-de-chaussée puisse redevenir un logement.

M. Bussièrès mentionne qu'il y a eu une vaste opération publicitaire pour la consultation publique. L'enjeu du projet est la perte d'un local commercial. Cette perte est compensée par le fait qu'il y a plusieurs autres locaux commerciaux dans le secteur et qu'en contrepartie, on gagne un grand logement. Advenant que des citoyens ne soient pas d'accord avec le projet, ils pourront le soumettre à l'approbation référendaire.

Après quelques questions, tous les administrateurs du conseil de quartier se prononcent en faveur de la modification proposée.

20-06-05 Présentation de suivi concernant le stationnement dans le secteur de la rue Gérard-Morisset par la Ville de Québec

M. Serge Bêty, du Service du transport et de la mobilité intelligente, présente un état de du stationnement sur la rue Gérard-Morisset ainsi que les scénarios proposés. La présentation est disponible sur la [page web du conseil de quartier](#).

M. Bêty rappelle que deux pétitions ont été déposées à la Ville de Québec, en 2018 et 2019, demandant d'interdire le stationnement sur la rue Gérard-Morisset. D'autres résidents ont porté plainte au 311. Dans l'ensemble, on déplore que le stationnement non réglementé attire nombre de véhicules et motorisés pour des périodes de temps prolongées et que cela entrave la fluidité de la circulation, la visibilité ainsi que le déneigement de la rue. M. Bêty rapporte que la Ville est déjà intervenue pour résoudre une partie de la problématique en interdisant le stationnement sur une grande partie de la rue. Les résidents avaient par ailleurs refusé d'être inclus dans le système de permis de stationnement de la zone 6 lorsque celui-ci a été mis en place sur l'avenue de Vimy.

Actuellement, le stationnement est interdit sur plusieurs tronçons de la rue pour ne pas entraver la circulation des véhicules d'urgence et la visibilité (large trait rouge sur l'image) ou limité à 90 minutes sur un petit secteur (trait vert) tandis qu'ailleurs, le stationnement est non réglementé.



M. Bêty poursuit en expliquant les différentes possibilités d'intervention et les principes du système de permis de stationnement. Il mentionne également les résultats du relevé d'occupation effectué par la Ville à 5, 8 et 10 h du matin un jour de semaine : des 127 cases de stationnement, 92 étaient occupées, 13 par des résidents, les autres par des non-résidents.

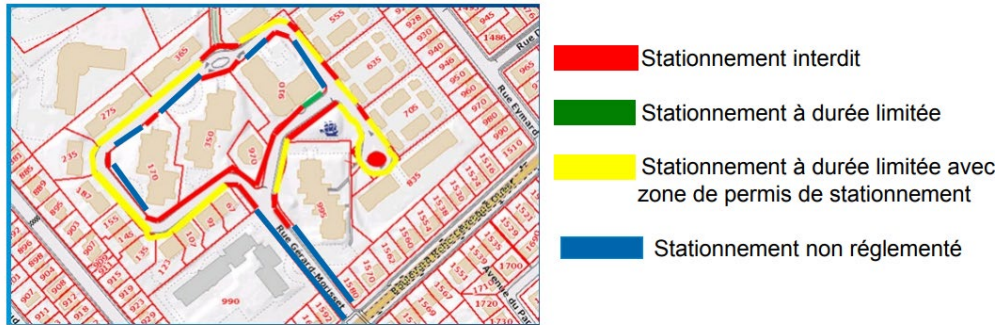
Cinq scénarios sont proposés pour gérer les 127 cases non réglementées.

Scénarios de stationnement			
	Durée illimitée sur un côté	Durée limitée sur un côté	Vignette ou durée limitée sur un côté
Durée illimitée de l'autre côté	1 (actuel)	2	4
Interdit de l'autre côté		3	5

Concernant le passage des véhicules d'urgence, M. Bêty indique que tous les scénarios le permettent. M. Bussièrès indique que certains véhicules sont trop longs pour circuler sur la rue et il s'interroge si la rue Gérard-Morisset ne devrait pas être à sens unique. Certains résidents qui assistent à la réunion vont valoir que cela ne serait pas très intéressant.

Un citoyen, porteur de la pétition de 176 résidents déposée en 2019, remercie M. Bêty et le Service du transport et de la mobilité intelligente pour le sérieux de la démarche. Il préconise le scénario 4 pour sa flexibilité et, bien qu'il soit en faveur de la consultation publique, il se dit déçu qu'il faille autant de temps pour corriger la situation.

Scénario 4 – Permis de stationnement et zone non réglementée



D'autres citoyens sont également en faveur du scénario 4 tandis qu'un ancien résident ne voit pas la nécessité de changer les choses (scénario 1).

La prochaine étape du processus consistera en une consultation publique dont la date sera connue plus tard. Par la suite, il y aura modifications réglementaires.

20-06-06 Période du conseiller municipal

M. Yvon Bussièrès prend parole et rappelle le déplorable événement survenu cette fin de semaine dans le Vieux-Québec qui a fauché deux personnes et en a blessé cinq autres. Il souligne le travail de la police municipale qui est intervenue rapidement.

Il poursuit en mentionnant les principales consultations publiques en cours. Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 27 octobre dernier sur la [Politique de participation publique](#). Il est encore possible de déposer un mémoire puisque la date limite pour ce faire est le 6 novembre.

Par ailleurs, une consultation publique est actuellement en ligne jusqu'au 23 décembre concernant la [Vision de la mobilité active](#). Il invite les résidents à se prononcer et mentionne les tronçons de la piste cyclable quatre saisons qui traversent le quartier.

M. Bussièrès poursuit en indiquant que la limite de vitesse est passée à 30 km en tout temps sur le tronçon du Chemin Sainte-Foy situé dans la zone scolaire de l'École internationale de Saint-Sacrement, soit entre l'avenue Marguerite-Bourgeoys et l'avenue Eymard. M. Gemme s'interroge à savoir pourquoi la zone scolaire est si restreinte alors qu'une autre école, le Collège Stanislas se situe à proximité. M. Bussièrès indique que la zone scolaire du collège se trouve sur le Chemin Sainte-Foy, entre l'avenue Marois et l'avenue de Vimy. Il s'informe sur la possibilité d'y réduire la vitesse également et ajoute que, de son point de vue, c'est toute la zone accidentogène du Chemin Ste-Foy qui devrait être réduite à 30 km.

M. Bussièrès enchaîne en mentionnant qu'un nouveau [règlement \(2884\)](#) a été adopté par la Ville pour subventionner les travaux privés de remplacement des branchements d'eau potable en plomb.

Un autre règlement a été adopté au conseil municipal pour autoriser une zone de débarcadère devant la bibliothèque Collège des Jésuites, sur le boulevard René-Lévesque, afin faciliter la manipulation des marchandises.

M. Bussièrès poursuit en mentionnant les représentations faites récemment par des résidents de la Cité Verte contestant le permis temporaire de stationnement sur rue accordé par la Ville sur le site de la Cité.

Il enchaîne avec le nettoyage en cours de la rue Garnier en raison des travaux d'excavation effectués sur les terrains du projet Lokia et la dérogation mineure accordée pour l'agrandissement du [1355 rue de Callières](#). Il ajoute que les comités de bon voisinage du réseau de transport en commun n'ont pas encore été activés.

En terminant, M. Bussières félicite les membres du conseil de quartier pour leur implication et rappelle qu'il faut maintenir la discipline et la distanciation sociale pour contrer la propagation de la pandémie.

20-06-07 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen demande à M. Bussières quelle est la position de la Ville sur le changement de zonage relatif au permis temporaire de stationnement à la Cité Verte. La Ville n'a pas encore statué sur le sujet. Le permis temporaire a été accordé à la suite de la fermeture du stationnement de l'église Saint-Sacrement mais, comme des citoyens l'ont exprimé, cela ne rencontre pas les objectifs de l'écoquartier. Le processus de consultation publique sera amorcé et le conseil de quartier sera consulté sur le sujet comme il l'avait été précédemment lorsqu'une proposition de stationnement pour travailleurs avait été portée à son attention. Cette proposition n'a pas été retenue. M. Bussières se dit en faveur de maintenir la réglementation interdisant le stationnement sur rue dans la Cité Verte et de trouver une autre solution pour les usagers de l'ancien stationnement de l'église Saint-Sacrement.

20-06-08 Organisation du conseil de quartier

➤ **Cooptation d'administrateurs**

M. Leclerc indique qu'il y a eu dépôt d'une candidature en ligne comme administrateur coopté et qu'elle est conforme.

RÉSOLUTION 20-CA-25

Concernant la nomination d'une administratrice cooptée au sein du conseil de quartier de Saint-Sacrement

Considérant la candidature de M^{me} Jocelyne Séguin à titre de membre coopté
SUR PROPOSITION DE M^{me} Maureen O'Farrell DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement nomme M^{me} Jocelyne Séguin au poste d'administratrice cooptée au sein du conseil d'administration, son mandat commençant maintenant et prenant fin en avril 2021. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Nomination des officiers**

Résolution 20-CA-26

Concernant le poste de président du conseil de quartier de Saint-Sacrement

M^{me} Jocelyne Séguin propose M^{me} Lilianne Plamondon comme présidente du conseil de quartier de Saint-Sacrement. En l'absence d'autres candidats, M^{me} Lilianne Plamondon est élue par acclamation.

Résolution 20-CA-27

Concernant le poste de vice-président du conseil de quartier de Saint-Sacrement

M^{me} O'Farrell propose M. Gemme comme vice-président du conseil de quartier de Saint-Sacrement. En l'absence d'autres candidats, M. Bertrand Gemme est élu par acclamation.

Résolution 20-CA-28

Concernant le poste de trésorier du conseil de quartier de Saint-Sacrement

M^{me} Jocelyne Séguin se propose comme trésorière du conseil de quartier de Saint-Sacrement. En l'absence d'autres candidats, M^{me} Jocelyne Séguin est élue par acclamation.

Résolution 20-CA-29

Concernant le poste de secrétaire du conseil de quartier de Saint-Sacrement

M^{me} Maureen O'Farrell souhaite renouveler son mandat comme secrétaire du conseil de quartier de Saint-Sacrement. En l'absence d'autres candidats, M^{me} Maureen O'Farrell est élue par acclamation.

➤ **Nomination des signataires des effets bancaires**

Résolution 20-CA-30

Concernant les signataires des effets bancaires du conseil de quartier de St-Sacrement

Considérant l'élection du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle du 6 octobre 2020; Considérant que lors de l'assemblée régulière du 3 novembre 2020, M^{me} Lilianne Plamondon a été élue présidente, M^{me} Jocelyne Séguin a été élue trésorière et M^{me} Maureen O'Farrell a été élue secrétaire et du conseil d'administration du conseil de quartier;

Considérant que l'article 128 du règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier stipule que les signataires des effets bancaires du conseil de quartier sont le président, le trésorier ou le secrétaire;

SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, DUMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST RÉSOLU de nommer M^{me} Lilianne Plamondon, présidente, M^{me} Jocelyne Séguin, trésorière et M^{me} Maureen O'Farrell, secrétaire, signataires des effets bancaires à compter du 3 novembre 2020. Les noms de MM. Étienne Hivert et Riel Michaud-Beaudry doivent être retirés de la liste des signataires. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

M. Gauthier félicite les nouveaux membres élus et cooptés ainsi que M^{me} Plamondon qui a accepté la présidence du conseil de quartier. N'ayant pas le temps de se consacrer aux affaires du quartier autant qu'il le souhaiterait, M. Gauthier nous fait part de sa démission. Il ne dit pas non pour rejoindre à nouveau le conseil de quartier lorsqu'il sera moins occupé.

Résolution 20-CA-32

Concernant une motion de félicitations pour les administrateurs sortant

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration de féliciter et de remercier M. Francis Gauthier ainsi que M. Étienne Hivert, président sortant, M. Riel Michaud-Beaudry, trésorier sortant, M. Michel Jutras, M. Jean-Pierre Coljon et M. Marc Fafard, administrateurs sortants pour leur implication et leur collaboration au sein du conseil de quartier de Saint-Sacrement au cours de la dernière année. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Assemblée spéciale d'élection**

Le conseil de quartier conservant le quorum de 5 membres élus ou cooptés, l'assemblée spéciale d'élection n'aura pas lieu. L'invitation est lancée aux résidents et résidentes du quartier à joindre les rangs du conseil d'administration. Les modalités pour déposer une candidature sont expliquées sur la [page web des conseils de quartier](#) de la Ville de Québec.

20-06-09 Suivi des dossiers et projets en cours

M^{me} Séguin mentionne qu'il y a plusieurs dossiers en cours ou à suivre à la Ville de Québec qui pourraient concerner le conseil de quartier.

Dossier	Événement important	Fait ou à faire
Politique de participation publique	Séances de consultation, 27 et 30 octobre 2020 Consultation écrite jusqu'au 6 novembre 2020	Dépôt d'un mémoire par le conseil de quartier, 6 novembre
Vision de la mobilité active	Consultation publique en ligne du 28 octobre au 23 décembre 2020	Consultation du conseil de quartier entre le 4 janvier et le 31 mars 2021

	Groupes de discussion, novembre et décembre 2020 Consultation des conseils de quartier, du 4 janvier au 31 mars 2021	
Politique de la viabilité hivernale	Consultation publique en ligne jusqu'au 28 septembre 2020	
Stratégie de sécurité routière 2020-2024	Consultation écrite jusqu'au 10 janvier 2020	Dépôt d'un mémoire par le conseil de quartier le 7 janvier 2020
		Suivi des résolutions à faire
Programme de soutien à la mobilisation – Conseils de quartier	Demande de subvention jusqu'au 30 novembre 2020	Demande de subvention en collaboration avec des conseils d'établissement, 30 novembre 2020
Vision de l'habitation	Dépôt de la vision, octobre 2020	

Concernant la [politique de participation publique](#), M^{me} Séguin a rédigé un mémoire qu'elle a soumis le 27 septembre dernier au responsable du dossier, M. Fafard, lequel n'a pas eu le temps de donner suite. M^{me} Séguin demande s'il est encore opportun de déposer le mémoire, la date limite étant le 6 novembre. M^{me} Plamondon accepte de prendre connaissance du document et de déterminer s'il sera déposé auprès de la Ville. Dans l'éventualité où le document pourrait être déposé, M^{me} Séguin est autorisée à le faire au nom du conseil de quartier.

RÉSOLUTION 20-CA-33

Concernant le dépôt d'un mémoire sur la politique de participation publique de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement dépose un mémoire sur la politique de participation publique de la Ville de Québec et désigne M^{me} Jocelyne Séguin pour en faire le dépôt avant la date limite du 6 novembre 2020. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Concernant le [programme de soutien à la mobilisation](#) relié à la stratégie de sécurité routière 2020-2024, le conseil de quartier a reçu une correspondance M^{me} Cindy Lachapelle relative à une possibilité de partenariat avec le conseil d'établissement de l'École Internationale de Saint-Sacrement. M. Gemme va contacter M^{me} Lachapelle pour tenir une rencontre virtuelle à ce sujet, en incluant éventuellement le conseil d'établissement du Collège Stanislas. M^{me} Séguin et M. Jobin mentionnent leur intérêt à participer. M. Leclerc précise que le programme vise la sensibilisation et la mobilisation et non des aménagements physiques comme ceux mentionnés par M. Bussières. La rencontre est planifiée pour le 12 novembre à 19 h sur la plateforme Zoom de la Ville de Québec. Après quelques précisions sur le processus, M^{me} O'Farrell se montre également intéressée à participer à la rencontre.

On rappelle qu'une subvention annuelle de 3 000 \$ peut être obtenue de la Ville pour chacun des conseils de quartier et des conseils d'établissement. Pour profiter de la subvention de 2020, les conseils doivent déposer, seul ou en partenariat, leur demande de subvention avant la date limite fixée au 30 novembre. Dans l'éventualité où une demande pourrait être faite pour 2020 par le conseil de quartier, seul ou en partenariat, M. Bertrand Gemme est autorisé à faire les démarches nécessaires pour la déposer auprès de la Ville de Québec avant la date limite. Le [formulaire à remplir](#) est disponible sur le site de la Ville.

RÉSOLUTION 20-CA-34

Concernant le dépôt par le conseil de quartier d'une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec

SUR PROPOSITION DE M^{me} Jocelyne Séguin, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement dépose, seul ou en partenariat avec un conseil d'établissement, une demande de subvention d'un montant maximal de 3 000 \$ pour l'année 2020, dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation de la Ville de Québec et désigne M. Bertrand Gemme pour remplir les formalités à cette fin avant la date limite du 30 novembre 2020. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20-06-10 Trésorerie

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION 20-CA-35

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 3 novembre 2020

SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, DUMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST RÉSOLU de payer la facture de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2020, d'une durée de 3 h 10 et d'émettre un chèque du même montant à l'ordre de M^{me} Jocelyne Séguin. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Ayant été cooptée au sein du conseil au cours de la présente assemblée, M^{me} Séguin accepte de poursuivre la rédaction des prochains procès-verbaux sans être rémunérée et ce, jusqu'à la fin de son mandat.

➤ Autres dépenses et paiements à autoriser

Il n'y a pas d'autres dépenses à autoriser.

➤ État des revenus et dépenses et solde bancaire

L'information est reportée à la prochaine assemblée.

20-06-11 Information et correspondance

Correspondance reçue :

2020-10-13_Infolettre_Mobilisation_Haute-Ville

2020-10-20_Sécurité routière, possibilité de partenariat.

2020-10-23_Infolettre_YWCA Soirée bénéfique du 13 novembre. La collecte de l'éco boutique est suspendue jusqu'en janvier.

2020-10-26_Changement de zonage cité verte (Lettre de M. Simon Morin).

2020-10-27_ATV Pourquoi se former à l'ADS+

20-06-12 Divers

➤ Page Facebook, blogue et Facebook Saint-Sacrement illustré et Drop Box

MM. Gauthier et Riel Michaud-Beaudry qui s'occupaient de la page Facebook du conseil de quartier se sont retirés du conseil d'administration. M. Gemme accepte de prendre la relève pour la page Facebook. Il contactera M. Gauthier à cet effet.

RÉSOLUTION 20-CA-36

Concernant la désignation d'un gestionnaire pour la page Facebook du conseil de quartier

SUR PROPOSITION DE M. Francis Gauthier, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement désigne M. Bertrand Gemme comme gestionnaire de la page Facebook du conseil de quartier. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La désignation d'un gestionnaire pour le blogue et le Facebook Saint-Sacrement illustré ainsi que pour la filière Drop Box dont s'occupaient M. Michel Jutras avant de quitter le quartier sont remis à une prochaine assemblée.

20-06-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 22 h 10. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 1^{er} décembre 2020.

Mme Lilianne Plamondon
Présidente

Mme Maureen O'Farrell
Secrétaire

PROCÈS-VERBAL

Septième assemblée régulière, de l'année 2020, du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 1^{er} décembre à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Lilianne Plamondon	Présidente
M. Bertrand Gemme	Vice-président
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire
Mme Jocelyne Séguin	Trésorière
M. Gilles Jobin	Administrateur

Membre sans droit de vote :

M. Yvon Bussières	Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement
-------------------	--

ABSENCE :

AUTRES PRÉSENCES :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Jean-Sébastien Mathon	Attaché politique du conseiller municipal
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 1 personne assiste à l'assemblée.

Ordre du jour

20-07-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
20-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
20-07-03	Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2020	19 h 05
20-07-04	Période du conseiller municipal	19 h 10
20-07-05	Période de questions et commentaires du public	19 h 30
20-07-06	Organisation du conseil de quartier	19 h 45
	➤ Cooptation d'administrateurs	
	➤ Désignation des gestionnaires du blogue, Facebook, DropBox	
	➤ Calendrier des rencontres du conseil de quartier	
	➤ Mise en ligne des procès-verbaux	
20-07-07	Suivi des dossiers et projets en cours	19 h 50
	➤ Soutien à la mobilisation en sécurité routière, dépôt d'un projet	
	➤ Réponse et demande de changement à la signalisation routière de l'École internationale Saint-Sacrement au collège Stanislas	
	➤ Vision de la mobilité active, consultation du conseil de quartier cet hiver	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un comité permanent sur la sécurité routière ➤ Politique de participation publique, dépôt d'un mémoire ➤ Suivi au sujet du stationnement à la Cité Verte ➤ Plan d'action 2020-2021 	
20-07-08	Trésorerie	21 h 00
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Paiement de la secrétaire de rédaction ➤ Estimation des frais 2020 et subvention 2021 ➤ Autres dépenses et paiements à autoriser 	
20-07-09	Information et correspondance	21 h 10
20-07-10	Divers	21 h 15
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stations chaleureuses hiver 2020-21 ➤ Remerciements à la Ville de Québec ➤ Questions des citoyens à la Ville de Québec 	
20-07-11	Levée de l'assemblée	21 h 20

Procès-verbal

20-07-01	Ouverture de l'assemblée M ^{me} Lilianne Plamondon, présidente, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h 05.
20-07-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour Ajout de trois items au point Divers et de deux items au point Organisation du conseil de quartier <i>SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Jocelyne Séguin, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</i>
20-07-03	Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2020 Renuméroter la dernière résolution 20-CA-36. <i>SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2020 tel que modifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.</i>
20-07-04	Période du conseiller municipal M. Yvon Bussièrès revient sur les dernières semaines du comité plénier qui ont été consacrées au budget 2021 et au plan quinquennal 2021-2025. Dans l'ensemble, il s'agit d'un budget équilibré qui comprend le gel des taxes et une diminution de la dette. Il devrait être adopté dans les prochains jours. Il mentionne que la Ville va de l'avant avec des projets qui lui tiennent à cœur comme la promenade du Coteau Sainte-Geneviève à laquelle on consacra 1 M\$ en 2021-2022 pour poursuivre son aménagement en reliant le parc Samuel-Holland au Parc des Braves. Les bacs de récupération d'eau de pluie font également partie du plan avec une provision de 100 k\$. Il y aura aussi une mise à jour de l'aire de planche à roulettes au parc Saint-Sacrement pour un montant de 500 k\$. La Ville poursuivra les changements de branchements en plomb et subventionnera jusqu'à concurrence de 2 500 \$ le changement des conduites privées. La Vision de l'habitation pourrait intéresser certains résidents du quartier parce qu'elle met de l'avant un nouveau concept d'habitations multigénérationnelles sous forme de minimaisons qui peuvent être construites près de la résidence principale. Concernant le tramway, M. Bussièrès a obtenu la garantie que le groupe de citoyens en faveur du maintien de la station Gérard-Morisset sera rencontré pour discuter du sujet. Quant aux comités de bon voisinage, ils n'ont pas encore démarré. Le conseil devra désigner deux nouveaux représentants puisque M. Fafard et M. Hivert ne sont plus sur le conseil.

Le projet faisant l'objet de la dernière demande d'opinion soumise au conseil de quartier concernant le 1307-1315, chemin Sainte-Foy, entre maintenant dans la phase d'approbation référendaire. Son adoption est prévue à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement a donné son aval à une dérogation mineure concernant le 715, avenue Marguerite-Bourgeoys exemptant le propriétaire de fournir et de maintenir la case de stationnement réglementaire moyennant une compensation financière de 500 \$.

M. Mathon et M. Bussièrès font ensuite un suivi de quelques dossiers ayant fait l'objet de résolutions de la part du conseil. Concernant les travaux qui débutent sur l'ancien terrain de Taxis Coop, sur la rue Raymond-Casgrain (résolution 19-CA-08), M. Bussièrès a obtenu de faire réduire le projet de 4 à 3 étages, pour respecter le zonage et le PPU Pôles Belvédère. Quelques dérogations mineures ont été accordées pour les marges.

Concernant l'intégration architecturale du 1333, rue Maréchal-Foch, la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec a accepté les matériaux mais le conseil a manifesté son désaccord par la résolution 20-CA-16. M^{me} Verreault, à qui la résolution s'adressait, a reconnu que la Commission peut accepter que les matériaux ne soient pas ceux d'origine. M. Bussièrès ajoute qu'il y a d'autres projets plus respectueux de l'intégration architecturale telle que souhaitée par le conseil comme le 1355, rue de Callières, un projet plus récent que le précédent, dont l'annexe reprend le design et les matériaux d'origine.

Concernant la résolution 20-CA-08 ayant trait à un espace convivial sur le parvis de l'église Saint-Sacrement, M. Bussièrès mentionne que ce projet est toujours dans les cartons du PPU Pôles Belvédère mais aucune date n'est avancée. Un autre terrain, à l'angle du Chemin Sainte-Foy et de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, pourrait se prêter à un aménagement convivial. Le terrain est en vente actuellement. Ce n'est pas dans les intentions de la Ville d'en faire l'acquisition mais M. Bussièrès va se permettre d'insister. Il souhaiterait revenir sur le sujet à une prochaine rencontre, l'espace convivial pouvant être un moyen de revitaliser l'artère commerciale.

20-07-05 Période de questions et commentaires du public

Aucune question ni commentaire.

20-07-06 Organisation du conseil de quartier

➤ **Cooptation d'administrateurs**

Aucune nouvelle candidature n'a été reçue.

➤ **Désignation des gestionnaires du blogue, Facebook, DropBox**

M. Gemme a été désigné comme gestionnaire de la page Facebook du conseil de quartier (résolution 20-CA-36). Un gestionnaire doit être également désigné pour la page Facebook et le blogue Saint-Sacrement illustré afin de prendre la relève de M. Jutras qui était également gestionnaire des archives du conseil de quartier sur DropBox.

RÉSOLUTION 20-CA-37

Concernant la désignation des gestionnaires pour le blogue Saint-Sacrement illustré et sa page Facebook ainsi que pour les archives du conseil sur DropBox

SUR PROPOSITION DE M^{me} Lilianne Plamondon, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement remercie M. Jutras pour son implication dans la création et la gestion du blogue Saint-Sacrement Illustré et du DropBox du conseil de quartier et désigne M. Bertrand Gemme comme nouveau gestionnaire de Saint-Sacrement illustré et M^{me} Jocelyne Séguin comme gestionnaire du DropBox. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Calendrier des rencontres du conseil de quartier**

RÉSOLUTION 20-CA-38

Concernant l'adoption du calendrier des rencontres pour l'hiver 2021

SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, D'UNANIMITÉ APPUYÉE PAR M^{me} Jocelyne Séguin, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier des rencontres de l'hiver 2021 au premier mardi du mois.

➤ **Mise en ligne des procès-verbaux**

M^{me} Séguin souhaiterait que les délais de mise en ligne des procès-verbaux soient plus rapides pour inciter les gens à les consulter. Par exemple, le dernier procès-verbal actuellement disponible sur le site de la ville est le 15 septembre. Celui de l'assemblée générale du 6 octobre ne pourra être rendu disponible qu'en avril prochain. Pourrait-on avoir une procédure qui permette de diffuser plus rapidement l'information? M. Leclerc mentionne qu'il est possible de le faire en utilisant un filigrane indiquant que le document n'a pas encore été adopté. Les membres du conseil conviennent d'une procédure interne de validation du procès-verbal avant son adoption finale. Une fois révisé par la secrétaire, le procès-verbal sera transmis aux autres membres du conseil qui auront deux jours pour se manifester. Le procès-verbal sera ensuite transmis à M. Leclerc pour publication sur la page Web du conseil de quartier.

M^{me} Séguin a préparé des compilations annuelles indexées des procès-verbaux du conseil de quartier (assemblées régulières, spéciales et annuelles) des six dernières années (2014 à 2019). M. Leclerc se chargera de déposer les documents sur la page Web du conseil sous la rubrique *Activités, conférences et réalisations*.

20-07-07 Suivi des dossiers et projets en cours

➤ **Soutien à la mobilisation en sécurité routière, dépôt d'un projet**

M. Gemme fait un compte-rendu de la rencontre tenue le 12 novembre entre quatre membres du conseil et Mme Lachapelle, du conseil d'établissement de l'École internationale de Saint-Sacrement ainsi que M. Thiery Badard, de l'Organisation de parents du Collège Stanislas. Les trois organismes ont convenu de déposer chacun un projet et de les interrelier lorsque cela est possible. M. Gemme a déposé le projet du conseil le 24 novembre dernier. M. Leclerc mentionne que la Ville donnera sa réponse en février prochain.

Le projet du conseil de quartier consiste en une semaine de sécurité routière, comprenant une activité de jeunes cyclistes avertis, une activité de piétons et cyclistes fantômes circulant en des lieux stratégiques pour rappeler des accidents majeurs ou mortels, des autocollants et articles promotionnels d'engagement à la sécurité routière ainsi qu'une petite campagne de promotion et de publicité dans les journaux locaux. Le parrainage d'un comité permanent sur la sécurité routière incluant des membres des trois organismes ainsi que d'autres établissements scolaires primaires du quartier fait également partie du projet. Il sera question de la création de ce comité un peu plus loin à l'ordre du jour.

On ignore si ces autres écoles du quartier (Holland School, École Oraliste et Institut Saint-Joseph) ont déposé un projet de mobilisation. M. Bussièrès va vérifier et s'informer de la date de tombée des projets pour 2021.

Le projet du collège Stanislas comprend des vidéos produites par les enfants à l'aide d'un professionnel et décrivant les problématiques de sécurité autour de l'école, des conférenciers et un dépliant explicatif. Le projet de l'École internationale Saint-Sacrement comporte la mise en place de silhouettes d'enfants et d'affiches invitant à la prudence dans les zones problématiques,

particulièrement sur le débarcadère de la rue Frontenac ainsi qu'une murale à être réalisée par les enfants et installée sur la clôture ceinturant l'école.

Concernant les problèmes de sécurité à la rentrée et à la sortie des classes sur le débarcadère de l'École internationale de Saint-Sacrement ou près du Collège Stanislas dont il a été question lors de la rencontre, on convient qu'il appartient à chaque établissement de trouver les solutions les plus appropriées. Les problèmes seront certainement examinés lors de l'analyse des cheminements scolaires dont la Ville a récemment confié le mandat à Accès transport viable. Le conseil peut prêter une oreille attentive et soutenir les établissements dans leurs requêtes lorsqu'ils s'adressent à la Ville, mais il n'a pas à trouver les solutions.

➤ **Réponse et demande de changement à la signalisation routière de l'École internationale Saint-Sacrement au collège Stanislas**

M. Mathon a transmis aux membres la réponse de la Ville concernant le sujet en titre. La réglementation du ministère des transports permet ce genre de signalisation (panneau lumineux indiquant 30 ou 50 km/h) dans les zones scolaires seulement. Une zone scolaire se définit par la limite du terrain de l'école. Donc, il ne serait pas possible de réglementer la limite de vitesse de cette manière sur le tronçon du chemin Sainte-Foy compris entre les avenues Marguerite-Bourgeoys et Marois.

Toutefois dans le cadre de la stratégie routière de la Ville de Québec, il est prévu de revoir tous les cheminements scolaires des écoles primaires. Lors de l'analyse de celui du collège Stanislas, on examinera la possibilité de réglementer la zone scolaire donnant sur le chemin Sainte-Foy comme cela a été fait pour l'École internationale de Saint-Sacrement.

Le conseil de quartier est sensible aux risques encourus par les enfants, les ainé(e)s et les piétons en général sur toute la portion commerciale, scolaire et institutionnelle du Chemin Sainte-Foy. Considérant le caractère accidentogène de tout le tronçon compris entre les avenues Ernest-Gagnon et Madeleine-de-Verchères, le conseil est d'avis que la vitesse devrait être réduite à 30 km/h non seulement devant les terrains scolaires mais également sur tout le reste du tronçon.

RÉSOLUTION 20-CA-39

Concernant une demande à la Ville de Québec pour limiter la vitesse à 30 km/h sur le Chemin Sainte-Foy entre les avenues Ernest-Gagnon et Madeleine-de-Verchères

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement a déposé un mémoire le 7 janvier 2020 sur la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec;

ATTENDU QUE le Chemin Sainte-Foy, entre l'avenue de Vimy et l'avenue Ernest-Gagnon, fait partie des zones accidentogènes recensées par la Ville de Québec dans sa Stratégie de sécurité routière 2020-2024;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est particulièrement sensible au caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy situé au cœur de son quartier;

ATTENDU QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement est sensible au fait que trois collisions mortelles impliquant des piétons sont survenues sur ce tronçon du Chemin Sainte-Foy;

ATTENDU QUE l'étude d'impact sur les déplacements du Réseau structurant de transport en commun prévoit une hausse de 6 à 10 % du trafic routier dans les prochaines années, ce qui contribuera à accentuer le caractère accidentogène du Chemin Sainte-Foy;

ATTENDU QUE les développements immobiliers récents ou à venir dans le quartier Saint-Sacrement et dans les quartiers avoisinants ont un impact sur la densification du quartier et l'intensification de la circulation;

ATTENDU que plusieurs établissements hospitaliers, scolaires, préscolaires et résidentiels desservant des personnes vulnérables sont localisés sur ce tronçon du Chemin Sainte-Foy (Hôpital

Jeffery Hale, École internationale de Saint-Sacrement, Collège Stanislas, Petite école Vision Sillery, Complexe Samuel-Holland; Résidence des Pères du Très-Saint-Sacrement)

SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, D'UNEMENT APPUYÉE PAR M^{me} Lilianne Plamondon, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de réduire la vitesse à 30 km/h entre les avenues Ernest-Gagnon et Madeleine-de-Verchères. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Vision de la mobilité active, consultation du conseil de quartier cet hiver**

Une consultation est en cours jusqu'au 23 décembre sur la [Vision de la mobilité active](#) et la place de la marche, du vélo, du jogging, de la planche à roulettes et de tout autre appareil roulant dans nos aménagements. Les conseils de quartier seront plus spécifiquement consultés sur le sujet entre le 4 janvier et le 31 mars 2021.

M^{me} Séguin a déjà préparé un extrait de toutes les discussions, résolutions et rapports produits ou remis au conseil de quartier de 2015 à 2019 concernant la mobilité et la sécurité dans le quartier. Elle se charge d'y recenser tous les éléments d'intérêt en regard de la mobilité active pour la prochaine assemblée.

➤ **Création d'un comité permanent sur la sécurité routière**

M. Jobin a déposé un mémo à la suite de la rencontre avec le conseil d'établissement de l'École internationale de Saint-Sacrement et l'Organisation de parents du Collège Stanislas concernant les projets de soutien à la mobilisation en sécurité routière. Il suggère de mettre en place un comité sur la sécurité routière dont la mission serait de partager des idées et de supporter les établissements scolaires dans leurs efforts de mobilisation et sensibilisation à la sécurité routière.

Après une discussion sur l'élargissement du comité à d'autres organisations et préoccupations en matière de sécurité routière, on convient de circonscrire son champ d'action aux écoles primaires du quartier.

RÉSOLUTION 20-CA-40

Concernant la création d'un comité sur la sécurité routière

SUR PROPOSITION DE M. Gilles Jobin, D'UNEMENT APPUYÉE PAR M. Bertrand Gemme, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement crée un comité de sécurité routière dont la mission sera de supporter les établissements scolaires de niveau primaire dans leurs efforts de mobilisation et sensibilisation à la sécurité routière.

M. Jobin et M. Gemme s'occupent d'organiser le comité et de contacter les établissements scolaires qui pourraient être intéressés après avoir obtenu la réponse de la Ville concernant les projets de soutien à la mobilisation.

➤ **[Politique de participation publique](#), dépôt d'un mémoire**

Le mémoire du conseil a été déposé sur le site de participation citoyenne et transmis aux administrateurs.

M^{me} Séguin résume son contenu. Le document déplore l'attitude ambiguë de la Ville de Québec qui se réserve, par l'article 8 de la nouvelle politique, une marge discrétionnaire unilatérale dans le choix et l'application des mesures de participation publique qui ne sont pas obligatoires afin de ne pas compromettre les délais d'un projet ou pour tout motif qu'elle juge d'intérêt public. Le conseil de quartier émet le souhait que cet article soit plus restreint dans sa portée. D'autre part, la Ville n'a

pas reconduit, parmi les actes visés dans la nouvelle politique, les demandes de dérogation mineure ni l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale. Elle n'a pas reconduit, non plus, les modalités relatives au rôle et au fonctionnement des conseils de quartier, laissant encore ces derniers dans l'expectative quant à leur existence, leurs ressources financières et leurs moyens d'expression. Le document souhaite que la Ville se montre dès maintenant plus transparente et ouverte dans ses relations avec les conseils de quartier et l'avenir qu'elle leur réserve.

➤ **Suivi au sujet du stationnement à la Cité Verte**

M. Bussièrès mentionne que la modification de zonage permettant le stationnement n'aura pas lieu. On étudie actuellement la possibilité de permettre le stationnement intérieur de la Cité-Verte à des non-résidents de façon temporaire.

➤ **Plan d'action 2020-2021**

M^{me} Séguin va mettre à jour le plan d'action actuel pour la prochaine assemblée.

20-07-08 Trésorerie

➤ **Paiement de la secrétaire de rédaction**

M^{me} Séguin se charge de la rédaction du procès-verbal et comme administratrice bénévole, ne réclame aucun montant pour ce faire.

➤ **Estimation des frais 2020 et subvention 2021**

M^{me} Séguin présente un relevé des revenus et dépenses mensuelles pour l'année 2020. Malheureusement, le transfert des signataires à la caisse n'ayant pas encore été complété, elle n'a pas eu accès aux relevés bancaires. L'information sera mise à jour pour la prochaine rencontre.

Excluant les frais et intérêts bancaires, les revenus ont été de 1116 \$, les dépenses, de 960 \$. Ces dernières concernent exclusivement la rédaction, la production ou la révision de rapports et de procès-verbaux. Il n'y a pas eu de frais réclamés pour la mise à jour du registraire des entreprises ni pour l'abonnement annuel à MonMontcalm.

Comme pour l'année dernière, une subvention de 1100 \$ serait requise pour couvrir les frais de fonctionnement du conseil de quartier en 2021. M. Leclerc se charge de faire suivre la demande à la Ville.

➤ **Autres dépenses et paiements à autoriser**

Il n'y a pas de dépenses ou paiements à autoriser.

20-07-09 Information et correspondance

Correspondance reçue :

- 2020-11-20_BFL Canada renouvellement assurance
- 2020-11-23_MHV Infolettre – La distribution du comptoir Saint-Sacrement a repris avec Mobilisation Haute-Ville (MHV).
- 2020-11-24_Infolettre_YWCA concernant leur soirée bénéfice.

20-07-10 Divers

➤ **Stations chaleureuses hiver 2020-21**

RÉSOLUTION 20-CA-41

Concernant une demande à la Ville de Québec pour l'installation d'une station chaleureuse dans le parc Samuel-Holland

Attendu que la ville de Québec établit des stations chaleureuses dans plusieurs secteurs de la ville du 27 novembre 2020 au 7 mars 2021 ;

*Attendu que le quartier Saint-Sacrement ne bénéficie d'aucune station chaleureuse ;
Attendu qu'une station chaleureuse a pour but de permettre aux citoyens de se rencontrer à l'extérieur ;
Attendu que le quartier Saint-Sacrement compte une importante population d'ainé(e)s ;
Attendu qu'une station chaleureuse située dans le parc Samuel-Holland serait un incitatif pour sortir dehors et combattre la morosité reliée à la pandémie de covid-19 ;*

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Jobin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la ville de Québec d'ouvrir une station chaleureuse dans le parc Samuel-Holland pour la période prévue par la ville. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **Remerciements à la Ville de Québec**

RÉSOLUTION 20-CA-42

Concernant des remerciements à la Ville de Québec pour la bonification des parcs publics au cours de l'été 2020

Considérant que la ville de Québec a fait des efforts remarquables pour favoriser la fréquentation des parcs dans la ville et particulièrement dans les parcs Saint-Sacrement, Notre-Dame-de-Bellevue et Samuel-Holland dans le quartier de Saint-Sacrement en y installant des chaises Adirondak et autres sièges de différents types et en y permettant la consommation d'alcool et l'utilisation de BBQ ;

Considérant que la ville de Québec a offert aux personnes âgées de 50 ans et plus une plage horaire réservée dans plusieurs piscines municipales et notamment à la piscine municipale de Saint-Sacrement et que cette activité a été grandement appréciée par bon nombre d'usagers;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Jocelyne Séguin, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Sacrement félicite et remercie la Ville d'avoir fait diligence pour favoriser l'utilisation des parcs et autres installations de la ville et plus particulièrement celles des parcs Saint-Sacrement, Notre-Dame-de-Bellevue et Samuel-Holland dans le quartier de Saint-Sacrement.

M^{me} Séguin fait remarquer que n'ayant pas accès aux salles d'eau à l'intérieur des bâtiments, il aurait été intéressant pour les usagers de la piscine Saint-Sacrement de disposer d'une installation extérieure pour se rincer le corps et les équipements utilisés lors des bains publics à l'été 2020. Une telle installation pourrait être utile en tout temps, pas seulement pendant la pandémie.

➤ **Questions des citoyens à la Ville de Québec**

M. Gemme demande pourquoi lors de la séance abrégée du conseil municipal qui a suivi les événements du 31 octobre les questions des citoyens n'ont pas été lues et ne l'ont pas été non plus à la séance suivante. M. Bussièrès mentionne que la situation était exceptionnelle et que les conseillers ont répondu hors séance à toutes les questions citoyennes de sorte qu'elles n'ont pas été reprises à la séance suivante.

20-07-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 22 h 00. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 5 janvier 2021.

M^{me} Lilianne Plamondon
Présidente

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire